

# BRS

CNRS  
INSERM  
INRIA  
IRD  
IRSTEA  
INED

Mars 2020  
N° 509

## Bulletin de la recherche scientifique

- Rapport du comité de surveillance du PIA sur le premier programme investissement avenir 6
- Les organismes nationaux de recherche en grand danger
- Le 5 mars, 2000 dans les rues de Montpellier pour l'abandon du projet de LPPR.
- Condorcet mobilisé : la construction d'un collectif militant sur un campus tout juste sorti de terre



- P2 ► Édito
- P4 ► OUI à une loi pluriannuelle de financement de la recherche pour répondre aux revendications des personnels.
- P6 ► Le SNTRS-CGT a des revendications en matière de programmation de la recherche !
- P8 ► Rapport du comité de surveillance du PIA sur le premier programme investissement avenir
- P10 ► Le comité de surveillance du Programme Investissement: Avenir Un comité « aux petits oignons » !
- P11 ► Le missile de la Curif contre les organismes nationaux de recherche
- P12 ► Les organismes nationaux de recherche en grand danger
- P14 ► Abandon de tutelle du CNRS dans des unités mixtes de recherche : étiolement programmé du CNRS
- P16 ► Le 5 mars, 2000 dans les rues de Montpellier pour l'abandon du projet de LPPR.
- P19 ► Condorcet mobilisé : la construction d'un collectif militant sur un campus tout juste sorti de terre
- P20 ► Déclaration de la FERC CGT le 6 mars 2020 à la Coordination nationale des facs et labos en lutte
- P20 ► La réforme des retraites devrait entraîner une chute des cotisations des employeurs publics
- P20 ► Vers une recommandation de l'UNESCO pour la science ouverte
- P25 ► Tribune Libre : Paroles de militants, partage d'expériences et de luttes
- P26 ► Tribune Libre : Qu'est ce que le salaire aujourd'hui ?
- P27 ► Tribune Libre : Les énergies renouvelables : 1)
- P29 ► Tribune Libre : Les énergies renouvelables : 2)
- P30 ► Tribune Interdisons les armes policières mutilantes !
- P32 ► International



Josiane TACK  
Secrétaire générale

ÉDITO

## Crise sanitaire, crise de société

Chère camarade, cher camarade,

Aujourd'hui, j'écris l'édito le plus difficile depuis le début de mon mandat. La situation sanitaire du pays et du monde entier est devenue dramatique. Près de la moitié de la population mondiale est confinée à l'heure où j'écris cet édito. Aussi, je ne vais pas m'étendre sur les chiffres exponentiels du nombre de morts qui, quand vous lirez cet article, auront encore explosé. Mais je voudrais nous souhaiter au nom du syndicat du courage pour affronter les moments difficiles que nous vivons et que nous allons vivre. Le SNTRS-CGT est à vos côtés pour vous apporter son soutien. Vous pouvez nous poser toutes les questions qui sont liées à votre activité professionnelle, nous vous répondrons au mieux de nos connaissances, sinon nous ferons remonter vos interrogations auprès du ministère. Je voudrais ici avoir une pensée particulière pour nos anciens du syndicat, je leurs adresse mes salutations les plus respectueuses. N'hésitez pas aussi à nous écrire, ne restez pas isolé.es.

Cette crise sanitaire nous révèle à quel point le système libéral dans lequel nous vivons a atteint ces limites.

Limites dans le dépouillement de l'outil industriel en France, de nombreux exemples d'usines fermées alors qu'elles produisaient il y a encore peu de temps tout le matériel dont on manque cruellement : masques, tenues de protections, oxygène, respirateurs, gel hydro-alcoolique... Ainsi, le pays tout entier découvre avec la catastrophe sanitaire du coronavirus qu'il ne possède pratiquement pas de stocks de masques,

pourtant indispensables pour protéger les personnels soignants, l'entourage des malades et tous les salarié.es obligé.es de travailler pour éviter que le pays tout entier ne s'écroule.

Citons par exemple, une usine de Plaintel, qui produisaient 20 millions de masques par an avant son rachat par le groupe Honeywell en 2010 qui a licencié ces salarié.es et délocalisé cette industrie en Tunisie fin 2018, après avoir bénéficié des aides de l'État.

Citons, dans le milieu pharmaceutique, les laboratoires BioMérieux qui se lancent dans la fabrication de tests de détection uniques et rapides du coronavirus. Avec un simple prélèvement nasal, les résultats sont connus entre 45 et 75 minutes. Le laboratoire précise que ce test est très simple d'utilisation. Cela pourrait être une bonne nouvelle, si ces tests n'étaient pas destinés à la production et au marché américain ! Quand on sait que depuis trois semaines on nous dit que les tests en France vont être disponibles « sous quelques jours ». Quand on sait que l'Organisation Mondiale de la Santé demande aux Etats de pratiquer davantage de tests de dépistage du Covid-19, son directeur général s'exprime ainsi « Nous avons un message simple à tous les pays qui combattent le Covid-19 : testez, testez, testez. On ne peut pas stopper cette pandémie si on ne sait pas qui est infecté ».

Quand on sait que nos voisins de l'Europe du Nord et en particulier l'Allemagne pratiquent ce dépistage et pour l'instant s'en sortent mieux dans la gestion de la crise. Quand on sait que nos laboratoires de recherche

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF  
Téléphone 01 49 58 35 85  
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr  
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398\_CP 0924S05392  
Directrice de la publication :  
Josiane TACK  
Imprimé par nos soins  
Périodicité : Bimestrielle

mettent à la disposition des hôpitaux leurs machines « à fabriquer des tests » et leurs kits pour essayer de produire davantage de tests... Pendant ce temps, BioMérieux fait du business avec les américains !

## Ce monde-là, nous n'en voulons plus !

La lecture du témoignage du chercheur CNRS Bruno Canard fait froid dans le dos. Ce chercheur travaille depuis 2003 sur les coronavirus. En 2015, il alerte la commission Européenne sur les dangers de cette famille de virus, sans la moindre réponse, ni le moindre subside pour lui permettre de travailler sur ce sujet. « *Pourtant, explique Bruno Canard, l'émergence des virus va être de plus en plus rapide, du fait du changement climatique, de la perte de la biodiversité, de la déforestation. Si cette recherche fondamentale n'avait pas été maltraitée, mais au contraire poursuivie de manière assidue, la science aurait eu la capacité de développer un médicament pan-corona, actif contre n'importe quel nouveau coronavirus qui apparaîtrait*, assure le chercheur ».

Si l'affaire n'était pas si grave, nous pourrions nous moquer des politiques publiques « court-termistes » de nos dirigeants, en matière de recherche comme dans d'autres domaines. Même en pleine crise, l'État et l'Europe persistent en lançant 4 appels à projets pour engager des recherches sur le coronavirus. Ainsi pour eux, l'obtention de budgets de recherche, même en cas d'urgence sanitaire, doit passer par une procédure d'appels à projet via

l'ANR, Horizon 2020... et perdre donc un temps précieux... et maintenir la sélection via une soi-disant excellence.

La loi de programmation pluriannuelle de la recherche s'inscrit dans cette logique de « pas d'argent sans appels à projet ». Cette logique fait fi de la recherche fondamentale.

## Cette recherche-là, nous n'en voulons plus !

La crise sanitaire en cours révèle les conséquences désastreuses des politiques d'austérité qui ont mis à mal les systèmes de santé, de protection sociale et l'ensemble des services publics. Depuis de nombreux mois, le secteur hospitalier et le monde de la santé de notre pays se sont mobilisés pour dénoncer le manque de personnels et de lits. Aujourd'hui, s'y ajoutent le manque de moyens de protection, de tests de dépistage du virus et de matériel. La CGT reste mobilisée pour défendre les intérêts des travailleur.ses et ceux des plus précaires dans cette période. Ce que les personnels veulent aujourd'hui, ce n'est pas de la « reconnaissance » ce sont des moyens pour se protéger, et pour sauver des vies. C'est la responsabilité du gouvernement de les fournir, non pas demain mais tout de suite !

La santé et les droits des travailleur.ses ne doivent pas être sacrifiés au nom des intérêts financiers et économiques ! Nous devons réaffirmer la nécessaire et urgente rupture avec les politiques d'austérité et de coupes dans les budgets publics, politiques qui ont contribué à la gravité de la situation présente.

## De cette austérité-là, nous n'en voulons plus !

La loi instaurant un « état d'urgence sanitaire » a été adoptée ce 22 mars au Parlement. Elle attribue des pouvoirs exceptionnels au gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, ainsi qu'aux employeurs pour déroger au droit du travail. Déjà, les lois et ordonnances précédentes (2016 et 2017) ont rogné les droits de travailleurs en matière de temps de travail. Ce texte remet en cause les durées maximum du travail et les RTT, qui sont liées aux 35 heures. Il prévoit aussi la possibilité de réduire les durées minimales de repos. Il n'y a pas de limitation de secteurs concernés. Le danger est grand que les dérogations de règles minimales essentielles pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés ne soient pas du tout respectées.

Ces dispositions ne concernent que le secteur privé, le secteur public, dans ses trois versants, est déjà régi par des textes qui prévoient de pouvoir déroger pour une période limitée à l'organisation du temps de travail en cas de crise ou d'événements graves nécessitant la mise en place de dispositions particulières pour assurer la continuité du service.

Dans l'ombre de cette crise sanitaire mondiale se profile une crise économique et financière, certains pensent qu'elle sera aussi importante que la grande dépression des années 1930. Nous n'en savons rien, ce que nous pouvons dire c'est que les travailleur.ses ne sont pas prêts à sacrifier leurs droits pour renflouer les caisses du patronat et des banquiers !

Le mouvement social ne s'arrêtera pas avec la pandémie, il se préserve et lorsque nous sortirons de cette période nous devons être déterminés pour le retrait de la loi de programmation de la recherche, des réformes des retraites et de l'assurance chômage, pour le développement de nos services publics, l'augmentation générale des salaires, etc. En attendant de pouvoir reprendre nos légitimes revendications, nous devons faire preuve de solidarité et de fraternité. Nous finirons par sortir de cette crise sanitaire et lorsque nous en serons sortis nous proclamerons haut et fort que cette société-là, nous n'en voulons plus !

Bon courage à tous, prenez soin de vous et de vos proches.



# L P P R

## OUI à une loi pluriannuelle de financement de la recherche pour répondre aux revendications des personnels



« La loi de programmation de la recherche devrait être l'occasion de réfléchir à une augmentation des moyens consacrés

à des programmes de recherche publique **en contrepartie de leur orientation vers un développement industriel précis.** ». Voilà ce qu'a annoncé Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances le 15 octobre 2019 pour présenter le Pacte productif que le gouvernement prépare en parallèle de la Loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR).

Ce pacte prévoit de financer la Recherche et développement (R&D) du secteur privé, avec les moyens de la recherche publique. L'idée du gouvernement et du MEDEF est donc de concentrer les moyens de la recherche sur des « chaînes de valeur stratégiques » définies par « la qualité de la base industrielle en France, la situation du marché et les performances de notre recherche ».

**En tant qu'activités humaines, la recherche et le développement technologique n'échappent pas aux rapports de forces qui s'affrontent au sein de la société.**

Notamment entre ceux qui possèdent les moyens de production (entreprises, banques) et ceux qui

n'ont que leur force de travail à monnayer. Or nous sommes dans un contexte de concurrence impitoyable que se livrent les groupes capitalistes à l'échelle mondiale dans le but de s'arroger les meilleurs taux de profits. D'où ces luttes permanentes pour contrôler les orientations et les financements de la recherche publique.

L'innovation est brandie aussi bien par l'État que par les entreprises (des plus petites aux plus grandes) comme l'alpha et l'oméga de la compétitivité de l'industrie française sur le marché mondial, si bien que les politiques industrielles sont, en grande partie, substituées par des politiques de R&D et d'innovation. La recherche publique n'est de plus en plus sollicitée qu'au travers de l'activité de R&D que les grandes entreprises externalisent vers les laboratoires publics.

Cerise sur le gâteau, ces mêmes entreprises se font financer une partie de leurs dépenses R&D effectuées par des laboratoires publics par l'État grâce au crédit impôt recherche pour un montant de plus de 6,3 milliards en 2019.

**Les réformes des vingt dernières années ont mis en cohérence cet asservissement de la recherche publique par un pilotage à tous les niveaux :**

- financement sur appels à projet, d'une durée rarement au-delà de 4 ans, pour repérer les résultats de recherche susceptibles d'amener rapidement à une mise sur le marché,
- recrutement systématiquement sur contrat de la main-d'œuvre nécessaire à la mise en œuvre des projets,
- regroupement des laboratoires et de la formation au sein d'établissements structurés au niveau régional pour répondre le plus directement possible aux besoins des entreprises et de l'État,
- «gouvernance resserrée» de ces établissements pour qu'ils répondent « agilement » aux besoins des entreprises et de



L'État,

- Rémunérations des personnels basées sur les fonctions qu'ils assurent (gestion de projet, de plateforme, de service,...) pour qu'ils obéissent sans rechigner au pouvoir hiérarchique.

Cette politique coercitive laisse peu de marge de manœuvre aux scientifiques. Elle met en péril les conditions de la créativité scientifique. Elle entre en conflit avec les aspirations des personnels de recherche et conduit à une situation de crise dans la recherche et l'enseignement supérieur. Elle entre en conflit avec la nécessaire réponse aux besoins des populations et devient donc un frein au développement de la société et des forces productives.

### La LPPR est censée être votée au parlement pour une prise en compte dès la Loi de finances 2021.

Mais à ce jour, seuls des sommaires de versions de travail du « projet de loi relatif à la programmation pluriannuelle de la recherche 2021-2027 » ont été rendus publics par une agence d'information. La loi proprement dite comporterait une vingtaine d'articles ce qui amènera à un vote rapide au parlement. Des textes annexes préciseront les lignes directrices pour l'attribution de crédits dont la mise en application sera encadrée par ordonnances ou décrets. La lutte est loin d'être terminée, elle sera longue. Les préconisations des groupes de travail commandités par le gouvernement font entendre une musique qui ne répond pas aux doléances de la grande majorité des personnels.

Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI, précise « la loi de programmation doit nous permettre de donner de la visibilité aux projets qui ont d'ores et déjà été engagés dans le cadre des PIA successifs et dont les financements viennent à terme ».

Donc on ne change rien, on continue les politiques de site et pour cela le gouvernement est prêt à mettre des milliards d'euros sur la table.

Les salves successives du Programme d'investissement d'avenir (PIA) ont profondément modifié la structure de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.



Ainsi, s'impose à tous la création de nouveaux établissements qui sous l'appellation d'universités vont regrouper les actuelles universités, les grandes écoles et les organismes. L'évolution du statut de ces regroupements en statut de « grands établissements » leur permettra de s'abstraire des règles de la Fonction publique en matière de recrutement et de gestion des personnels, d'évaluation et de gestion des laboratoires,...Le bureau de la Conférence des présidents d'université (CPU) et la Coordination des universités recherche intensive françaises (CURIF) ne s'en cachent pas, ils veulent gouverner les regroupements et pour cela ils font pression pour que la LPPR entérine la « *volonté de voir les universités être pilotes de la recherche* » et « *premier(s) opérateur(s) d'enseignement supérieur et de recherche publique en France* ». (New Tanks 3 février 2020).

Le corollaire de cette assertion est la marginalisation ou la dissolution des organismes nationaux de recherche dans les universités de recherche intensive régionalisées. Car l'existence d'organismes nationaux qui fédèrent les laboratoires sur une stratégie nationale de recherche ne cadre pas avec ce modèle d'établissements de site en compétition les uns contre les autres (voir article La CURIF au service de Macron).

Les politiques de sites vont à l'encontre de la cohérence de la structuration de la recherche publique basée sur des organismes nationaux de recherche qui remplissent des missions essentielles à la recherche française. Le niveau régional ne peut être le seul niveau pour organiser la recherche, nous avons besoin aussi de stratégie nationale et européenne qui se base, en France, sur des organismes nationaux forts. Notamment

le CNRS, l'organisme le plus important en termes d'effectifs, a pour mission de privilégier le développement des connaissances dans toutes les disciplines qu'il s'agisse des sciences humaines et sociales à la physique, la géologie, l'astronomie,...

### Des organismes nationaux de recherche forts pour renforcer l'effort de recherche de la nation

Le potentiel de recherche des organismes nationaux de recherche c'est, avant tout, leurs personnels qui se consacrent à temps plein à la recherche.

C'est recruter sur statut de la fonction publique parce que le fonctionnaire est d'abord au service de l'intérêt général et que pour cela il faut lui garantir le principe de son indépendance articulé avec la notion de carrière.

Pour stopper la sempiternelle course aux financements, permettre l'émergence de thématiques scientifiques novatrices et remettre en place des politiques scientifiques de laboratoires qui s'inscrivent dans celle plus large d'une stratégie nationale de recherche, il est nécessaire de revenir à un financement récurrent sur subvention d'État pour charges de service public des organismes nationaux de recherche qui permette à la fois d'assurer le financement du fonctionnement des laboratoires (au moins 75% de leur fonctionnement) et de développer des politiques incitatives sur des thématiques spécifiques ou des grands équipements.

Lise Caron

# Le SNTRS-CGT a des revendications en matière de programmation de la recherche!

Le SNTRS-CGT est contre la LPPR que nous propose le gouvernement car ce projet de loi va à l'encontre de nos revendications et notre conception de la recherche publique ! Il ne fait qu'entériner la politique de déstructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche entrepris depuis une quinzaine d'années. Il conforte l'emploi précaire sur fonction pérenne, le financement sur projet au détriment des budgets récurrents, la fragilisation des collectifs de travail au profit de la compétition.

Le Comité d'éthique du CNRS alerte sur cette compétition tous azimuts prônée dans la LPPR. Il dénonce dans un récent rapport : « *L'instauration de la compétition comme dynamique de la recherche est propice au développement de méconduites et fraudes telles que le plagiat et la falsification des résultats [...] De tels manquements à l'intégrité et à la déontologie risquent d'être favorisés par la précarité programmée des personnels de la recherche [...]* ». L'indépendance des chercheurs est liée au statut de fonctionnaire qui donne aux personnels de la recherche la liberté et l'indépendance nécessaire face aux lobbying et pressions. Cette liberté est remise gravement en cause en proposant des postes de CDD de mission, CDI de mission scientifique et des tenure-track en lieu et place de recrutement sur postes de statutaires.

## Il s'agit de la précarité à vie !

Pour une organisation de la recherche qui repose sur la coopération et non plus la compétition, il faut revoir radicalement les moyens humains et financiers alloués à celle-ci. Il faut aussi remettre l'expertise par les pairs au centre de l'évaluation des résultats de la recherche.

Les qualifications des personnels de la recherche doivent enfin être reconnues. Pour cela, les rémunérations et les carrières doivent être réévaluées. Quelques promesses chiffrées ont été faites par le ministre dans le cadre de la mise en œuvre de la LPPR. Elles sont de deux ordres :

- 26 millions pour la revalorisation des chercheurs et enseignants-chercheurs en début de carrière. C'est à dire pour un recrutement à au moins 2 fois le SMIC des Chargés de Recherche de Classe Normale et de Maître de Conférence de Classe Normale. La revalorisation reposerait sur une indemnité compensatrice pour les nouveaux recrutés, sans refonte des grilles.

- 92 millions en 2021 au titre de l'indemnitaire, sans précision sur la ventilation entre les différentes populations concernées.

## Ces promesses ne correspondent en rien à nos attentes.

Les personnels des organismes de recherche et des universités doivent conserver leur statut de fonctionnaire, leurs qualifications doivent être reconnues (carrières améliorées et missions respectées, par exemple pas d'obligation d'enseignement), que les financements récurrents soient notablement augmentés et soient versés aux organismes *via* la subvention pour charge de service public. En conséquence, nous réaffirmons qu'il faut revaloriser l'ensemble des carrières en cohérence avec les qualifications et les missions.

Pour se faire, le SNTRS-CGT avec la fédération FERC, a proposé au ministère de nouvelles grilles pour tous les corps. La revalorisation des grilles se fait en prenant la grille des ingénieurs d'études comme pivot au bornage indiciaire des grilles proposées. Le SNTRS-CGT a porté la fusion des grades IE2 et IE1 lors du PPCR, et l'alignement de la grille sur la grille des attachés. Cette revendication a été satisfaite. Cette grille sert donc de pivot dans notre revendicatif pour la mise en cohérence des autres grilles.

Nous proposons des améliorations à la fois des grilles et du déroulé de carrière. Les améliorations des grilles passent par la fusion de grades permettant des déroulés de carrières

sur deux grades au sein d'un même corps, mais aussi par une revalorisation des débuts et fins de grilles et par un déroulé de carrière plus attractif en terme de durée d'échelon. Cette nouvelle construction des grilles permet de lever les inversions de carrière observées entre la grille des IE et celle des IR. Nous revendiquons aussi une amélioration des rapports promus-promouvables. Enfin, une meilleure prise en compte de toute l'ancienneté dans le privé et en tant que contractuel lors du recrutement est indispensable du fait de l'entrée de plus en plus tardive dans la carrière.

En matière d'indemnitaire, les primes des personnels des EPST doivent toutes être revalorisées, alignées sur celles des personnels du reste de la fonction publique d'État à qualification équivalente et portées à minima à 30% du salaire, puis intégrées dans celui-ci.

Les contractuels doivent bénéficier d'un même niveau de rémunération que les titulaires pour un même niveau de qualification et des missions identiques.

### Plus généralement :

Le minimum de rémunération doit être porté à 1800€ brut par mois. Le point d'indice doit être revalorisé. L'ensemble de ces mesures pour les personnels titulaires de recherche représente 3 milliards d'euros supplémentaires à atteindre en 4 ans.

Nous proposons une programmation de recrutements de titulaires qui correspond à l'équivalent de 50 000 emplois à temps plein recherche supplémentaires sur 4 ans, entraînant une dépense supplémentaire de 625 millions chaque année. Ces recrutements permettraient :

- La titularisation des précaires sur emplois permanents. Nous n'acceptons pas que la norme du recrutement devienne le contrat avec la perspective d'une importante partie des personnels de la recherche dans l'emploi précaire à vie, notamment du fait de la généralisation de la poli-

tique de pilotage par appels à projets (CDD de mission, CDI de mission scientifique...).

- Une augmentation des postes de titulaire pour reconstruire le potentiel de recherche perdu ces 20 dernières années.

- Des contrats doctoraux pour toutes les disciplines.

Les financements de la recherche.

- Les capacités de mener une politique scientifique d'envergure nationale et internationale doivent être garanties par l'augmentation de la subvention pour charge de service public.

- La masse salariale des organismes doit être au niveau des besoins de recrutement et des revalorisations de carrière des personnels.

- Les organismes et les laboratoires doivent retrouver la capacité de lancer des programmes de recherche dont la pertinence scientifique a été évaluée par les instances scientifiques. Les organismes nationaux de recherche ne doivent pas être relégués à de simples coordinateurs des programmes élaborés au Ministère MESRI.

Pour ces raisons le SNTRS-CGT est en désaccord avec les prérogatives accordées à l'agence d'évaluation HCERES et à l'agence de financement ANR, il demande leur suppression. Nous demandons également la suppression du crédit impôt recherche : l'argent ainsi économisé devrait revenir aux crédits alloués à la recherche publique.

L'évaluation doit être nationale et comparative et assurée par les instances scientifiques des organismes. Les appels à projets ont toujours existé, même avant l'ANR, le SNTRS-CGT demande que la part de ces financements reste très minoritaire. Les financements récurrents sont essentiels pour assurer les indispensables libertés de la recherche, l'indépendance vis-à-vis des conflits d'intérêts, la protection des idées et des données préliminaires et la rapidité de réorientation selon l'avancée des résultats en interne et dans la littérature.

- Les organismes doivent avoir la capacité financière de construire et d'entretenir des équipements de recherche et de rester impliqués dans les Unités Mixtes de Recherche bien évaluées par leurs instances scientifiques.

Pour répondre à ces objectifs le SNTRS-CGT revendique :

La programmation budgétaire d'une augmentation sur 4 ans de dix milliards d'euros, à raison de 3 milliards par an les deux premières années, puis de 2 milliards supplémentaires les troisièmes et quatrièmes années, suivie d'un milliard d'euros les années suivantes pour la recherche publique (et d'au moins le double pour le service public de l'enseignement supérieur).



Ceci permettrait de dépasser 1 % du PIB pour la recherche publique en 3 ans au plus et de rester au-dessus de ce pourcentage ensuite. Sur cette somme de 10 milliards en quatre ans, 4,5 milliards d'euros doivent aller au fonctionnement et à l'investissement. Le reste allant en masse salariale.

Ces revendications du SNTRS-CGT vont à l'encontre de la politique de pilotage de la recherche, d'assujettissement des scientifiques, de déréglementation de ce gouvernement.

Les personnels doivent imposer par la lutte une autre politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.



# Rapport du comité de surveillance du PIA sur le premier programme investissement avenir

*Le premier Programme Investissement Avenir issu du rapport A Juppé- Michel Rocard a 10 ans. Le comité de surveillance du PIA a été mandaté pour en faire le bilan afin de déterminer s'il était nécessaire ou non de le reconduire.*



Le Premier PIA avait pour but officielle-ment au sortir de la crise économique de 2008 d'accroître la croissance du pays en stimulant l'investissement par un financement étatique ciblé.

Un retour sur investissement était attendu soit sous forme financière ou sous forme d'externalités (entreprises nouvelles, inventions, brevets...). 7 priorités stratégiques et 17 programmes avaient été définis. Ces programmes étaient financés par un investissement de 35 milliards d'euros qui se décomposaient en 22 milliards non consommables (dotations non consommables, avances remboursables prêts et participations) en 13 milliards de dotations consommables assorties d'objectifs de retours (subventions, redevances, royalties).

En 2012, un deuxième PIA fut lancé doté de 12 milliards d'euros dont 50% concernaient directement ou indirectement la transition énergétique. En 2016 fut lancé un troisième PIA doté de 10 milliards d'euros, concentré sur l'ESR et la valorisation de la recherche.

**Les PIA 2 et 3 ont été lancés sans qu'aucun diagnostic n'ait été entrepris concernant le premier PIA.**

Déjà la Cour des Comptes avait pointé la nécessité de procéder à une réflexion stratégique sur les objectifs du PIA.

Le comité de surveillance constate que moins d'un tiers des programmes du PIA 1 a donné lieu à une évaluation.

Évaluations non homogènes qui n'ont porté que sur les procédures et non sur les résultats !

C'est incroyable, les chercheurs doivent écrire et encore écrire des rapports pour justifier des financements qu'ils ont fini par décrocher et là on ne demande rien à personne sur l'utilisation de l'argent, si les objectifs ont été atteints ou non mais en plus on remet un jeton dans la machine ou plutôt des milliards sans se préoccuper de l'efficacité de ces financements !

On trouve quelques perles dans le rapport comme celle-ci « *Le rapport Juppé Rocard a défini des principes et proposé des priorités mais il n'a pas donné de définition précise de l'investissement d'avenir* ».

**Le PIA a de particulier qu'il se situe en dehors du droit commun.**

Sa gestion est extra-budgétaire et en dehors des administrations et des politiques conventionnelles. La représentation nationale est seulement informée par un document technique. Elle n'a pas son mot à dire sur son bien-fondé, sur les programmes, sur l'allocation des moyens financiers.

Tout est décidé au niveau d'un Commissariat général à l'investissement devenu il y a peu Secrétariat général pour l'investissement qui est sous l'autorité du Premier Ministre. « *Il était plus facile d'impulser un processus transformant de l'extérieur* ». C'est le rapport qui le dit. Cela a le mérite de la clarté !

« *Le CGI a suscité des frustrations voire un sentiment de dépossession. En s'adressant directement aux Ministres et aux opérateurs sans l'intermédiaire des administrations et en opérant des allocations de moyens considérables alors que les adminis-*

*trations géraient des moyens plus contraints* ». Le CGI/SGPI a réduit les Ministères à des secrétariats techniques. Les choix stratégiques sont définis avec le SGPI au niveau du couple Premier Ministre/ Président de la République. Ce dernier étant conseillé par Thierry Coulhon ex président de PSL et futur président de l'HCERES.

La gestion des investissements d'avenir est confiée à des opérateurs (ANR, BPI, Ademe, CEA, CNES, Onera, Andra, l'ASP, l'ANRU).

**L'allocation des financements révèle un déficit de cohérence et de vision d'ensemble, note le rapport.**

Le PIA1 a contribué à renforcer la polarisation de l'ESR en privilégiant les régions les mieux dotées en capital scientifique et technologique.

C'est la logique de l'excellence qui consiste à arroser là où c'est déjà arrosé. Le rapport note qu'il en est de même pour l'industrie, même si l'effet est moindre, le tissu industriel étant moins polarisé que celui de l'ESR.

Les résultats du PIA1

« *Dans l'exposé général des motifs de la LFR 2010 il était indiqué que le défaut d'innovation pesait sur la compétitivité de l'économie française et que parmi les causes de ce manque figuraient notamment les retards pris en matière d'ESR et de valorisation de l'effort de recherche* »

Toute la philosophie de la politique de l'État est dans cette phrase. La politique des entreprises n'est pas remise en cause, elle n'a pas à l'être. C'est à l'État à évoluer à se transformer pour se mettre à leur service. Le recul international de l'économie

française n'est pas la conséquence des stratégies des groupes privés, de leur choix de privilégier la rémunération du capital au détriment de la R&D.



Pour nos gouvernants, ce recul résulterait de l'inadaptation de l'ESR trop tourné sur la recherche et insuffisamment vers la valorisation et le transfert.

D'où la nécessité de réforme de structure. Le PIA est le levier de cette transformation.

Le rapport est très clair.

Le seul résultat du PIA1 qui soit un succès est la transformation institutionnelle de l'ESR avec les Idex et les Labex.

« La modernisation et la rationalisation du paysage universitaire français, l'initiative excellence Idex a permis par le biais de jurys internationaux de sélectionner les meilleurs projets d'évolution de la gouvernance des universités »

**Pour les rapporteurs, il faut aller encore plus loin, en réformant plus profondément l'ESR et le soumettant à des impératifs de transferts et de valorisation.**

« Mais, pour que cette transformation soit complète, portée par le plein potentiel de transformation des Idex, il faut une réforme plus globale de l'ESR portant notamment sur l'articulation entre les universités et les organismes nationaux de recherche et les Grandes Écoles. Il faut revoir l'articulation du PIA et le pilotage de la politique universitaire au sein du MESRI. Il faut inciter d'avantage les établissements à nouer des partenariats avec les entreprises locales pour accompagner la structuration et la montée en puissance de clusters» (traduire : regroupement d'établissements d'ESR et d'entreprises).

Le rapport recommande de renforcer la capacité des acteurs de l'ESR à valoriser leurs recherches et à les inciter à opérer des actions de transfert et de valorisation.

Concernant les IRT, le rapport note que si les retombées économiques restent aujourd'hui modérées (résultats très hétérogènes) l'important est le nombre élevé de partenaires privés et la structuration de ces partenariats.

Concernant les IHU (l'IGAENR et l'IGAS avaient produit un rapport conjoint au vitriol à leur sujet) le rapport note benoîtement que le manque de liens avec les CHU a limité « la diffusion de leur impact ».

Concernant les SATT. Elles ont créé des tensions sur la propriété intellectuelle avec les organismes (c'est le moins que l'on puisse dire). L'objectif de l'équilibre financier à 10 ans n'était pas réaliste.

Quant à Saclay, le PIA a permis l'accomplissement des projets immobiliers essentiels à la construction du pôle Saclay. Pour le reste c'est un plus compliqué...

Pour le comité de surveillance, le PIA a contribué... à limiter la dégradation de l'effort de recherche.

Concernant l'économie, le rapport dit que le PIA a soutenu la modernisation de filières industrielles (aéronautique, automobile) et pallié les failles du marché dans le domaine du financement des start-up. Soit dit en passant l'automobile et l'aéronautique n'avaient pas besoin du PIA.

Le rapport reconnaît ce qu'avait déjà souligné la Cour des comptes, que le PIA1 a été détourné à plusieurs reprises pour compenser les coupes budgétaires en finançant des opérations déjà programmées.

Hormis « la modernisation et la rationalisation » du paysage universitaire français, le comité de surveillance n'a pas grand-chose à se mettre sous la dent pour justifier le lancement d'un 4e PIA.

Sans rire, le rapport affirme que le PIA1 a contribué à limiter la dégradation de l'investissement. C'est bien faible comparé à l'objectif initial...

Ce faisant, les rapporteurs considèrent que le PIA 1 a permis d'augmenter la croissance de l'économie française. Affirmation qui relève de la méthode Coué.

Pour le comité un 4e PIA est tout à fait justifié.

Vu sa composition on se serait douté. Ce d'autant qu'il faut pérenniser un certain nombre de produits du PIA comme les Labex.

Pour que cette recommandation de lancer un 4e PIA soit crédible, elle est assortie d'un certain nombre de demandes :

- 1°) Procéder à toutes les évaluations manquantes afin de justifier au Parlement et au comité de surveillance les résultats obtenus. (C'est quand même le minimum !)
- 2°). Refonder l'ambition du PIA en définissant une doctrine d'investissement (car c'est visiblement ce qui manquait pour le PIA1) ;
- 3°) Piloter le PIA tout au long de son financement en le coordonnant avec les politiques publiques ;
- 4°) Concentrer les moyens du PIA, là où il apporte de la valeur ajoutée ;
- 5°) Mieux conjuguer excellence et aménagement du territoire ;
- 6°) Coordonner les efforts de recherche civile et militaire et mieux valoriser les innovations militaires dans le domaine civil.

Ce rapport a été communiqué au premier ministre le 19 décembre

Cela ne gêne nullement le comité notamment les 4 députés et 4 sénateurs ainsi que le président de région, qu'une procédure extra-budgétaire devienne permanente alors que non discutée par la représentation nationale elle marginalise les ministères concernés en étant élaborée au plus haut niveau de l'État.

**Le PIA avec ces différentes déclinaisons s'ajoute à une incroyable inflation de dispositifs qui nous sont présentés comme autant d'aides à l'innovation, au transfert, à l'investissement.**

Le bilan de tous ces dispositifs est consternant, la R&D des entreprises ne progresse pas.

Quel gâchis : la France reste un pays de production de moyenne gamme avec encore quelques créneaux de haut de gamme.

Mais qu'importe pour tout ce beau monde l'important est de financer directement ou indirectement le capital.

Gilles Mercier

# Le comité de surveillance du Programme Investissement Avenir Un comité « aux petits oignons » !

*Le programme d'investissement est doté d'un comité de surveillance. Il est composé de 8 personnalités qualifiées désignées par le Premier ministre, de 4 députés désignés par le président de l'Assemblée nationale, de 4 sénateurs désignés par le président du Sénat et d'un président de Région désigné par Régions de France. Il établit un rapport annuel concernant l'exécution des programmes d'investissements et les résultats de leur évaluation.*

Les 8 personnalités qualifiées sont emblématiques de la finalité de la politique du gouvernement.

## **Florence ALLOUCHE-GHRENASSIA.**

Elle crée en 2000 l'Office du Transfert de Technologie & des Partenariats Industriels de l'AP-HP. Elle accepte la proposition du Professeur José-Alain Sahel, Directeur de l'Institut de la Vision de créer et de présider SparingVision afin de réaliser le transfert industriel des brevets et de la technologie développée par son institut. En juillet dernier, Bpifrance, la Fondation Voir&Entendre et la Foundation Fighting Blindness ont investi un total de 15,5 millions d'euros dans SparingVision dans le but de développer les essais cliniques.

**Henrik ENDERLEIN**, de nationalité allemande directeur de l'Institut Jacques Delors professeur d'économie à la Hertie School of Governance.

**Sandra LAGUMINA**, directrice générale adjointe d'Engie, directrice générale Gestion d'actifs du fonds d'investissement Meridian, présidente du Conseil d'administration de l'Agence France-Muséums

**Jean-Marc RAPP**, de nationalité suisse. Président du jury des Initiatives d'excellence, avocat à Lausanne et à San Francisco, professeur de droit commercial à l'université de Lausanne. Expert auprès de la commission européenne. Président de la Conférence des Recteurs des Universités suisses (CRUS). Au sein de la European University Association (EUA), il a été élu membre du bureau exécutif (2005), vice-président (2007), puis Président (2009-2012).

**Guillaume RICHARD**, Président-fondateur du groupe Oui Care, numéro 1 des services à domicile à la personne en France,

**Marie-Noëlle SEMERIA**, Nouvelle directrice de R&D chez Total. Elle a passé 20 années au CEA où elle a dirigé le Leti. Elle a été durant 4 ans,

membre du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) et du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (C.S.R.T). Elle a également été membre du Conseil d'Administration de l'ANR et du comité de coordination de l'Alliance Allistene. Elle est administratrice du CNRS, membre du Comité de recherche de l'ENSAM et du Centre de recherche Mines ParisTech. Elle a reçu en 2011 le grade de Chevalier de la Légion d'Honneur et en 2015 les insignes d'Officier de l'Ordre National du Mérite, la plus haute distinction professionnelle en France.

**Ronan STEPHAN**, Directeur scientifique du groupe Plastic Omnium. Président de l'Ecole Nationale supérieure des techniques avancées (ENSTA) de Bretagne. Entre 2003 et 2005, il dirige les relations industrielles et le transfert de technologie du CNRS et occupe les fonctions de Directeur Général de France Innovation Scientifique et Transfert (filiale du CNRS et d'OSEO). Élu Président de l'Université de Technologie de Compiègne en 2005, il y reste jusqu'à sa nomination, en 2009, comme Directeur Général pour la Recherche et l'Innovation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En mars 2012, il rejoint le groupe ALSTOM en qualité de directeur de l'innovation.

Cet aréopage d'anciens scientifiques passés du côté obscur de la force (du côté du pouvoir politique) est à l'image du petit milieu qui dirige l'ESR depuis 2006.

Ces 8 personnalités qualifiées sont des chercheurs, enseignants chercheurs, qui passent successivement dans les entreprises et dans les Ministères, et qui se sont mis au service de ceux qui les nomment.

Ce sont ces personnes qui constituent les conseillers des princes, qui président les diverses instances créées par la ribambelle de réformes, qui

sont les rédactrices de rapports chargés de justifier la poursuite de ces réformes.

Parmi les 4 députés nommés par le président de l'Assemblée nationale, 2 sont LRM, 1 modém et un LR.

Parmi les 4 sénateurs nommés par le président du Sénat 1 est radical, 1 PS, 1 centriste, 1 républicain

Quant au président de région il est PS.

Tous ces élus nommés partagent les mêmes orientations. Nous sommes entre amis.

Rappelons que le PIA est issu du rapport Juppé(UMP) /Rocard (PS)

---

**Le comité s'est également appuyé pour produire les rapports d'évaluation sur un consortium de cabinets de conseil.**

---

Trois cabinets ont été choisis : Roland Berger, Siric academics, et Planète publique

**Roland Berger** : premier cabinet de conseil en stratégie, implanté dans 36 pays.

**Siric academics** : cabinet de conseil européen qui conçoit et met en œuvre des solutions stratégiques et politiques pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et crée des réseaux pour favoriser les interactions entre le monde universitaire, les entreprises et la société en général.

**Planète publique** : Conseil en politique publique.

Le choix de ces cabinets n'est pas anodin.

Ces cabinets sont rémunérés pour justifier in fine les politiques qu'on leur demande d'auditer.

Ce n'est pas « Siric academics » qui va contester l'assujettissement de l'ESR aux entreprises.

# Le missile de la Curif contre les organismes nationaux de recherche

L'étude intitulée « **French Research Performance in context** » est une attaque sans précédent contre les organismes nationaux de recherche.

## Le CNRS est principalement ciblé.

Le terme performance est celui de la compétition. Il constitue toute la ligne directrice du rapport qui s'appuie uniquement sur des données quantitatives, comme si la finalité de la recherche se réduisait à sortir des produits commercialisables.

Le cabinet a examiné à la loupe toute une série d'indicateurs (les indicateurs globaux : part de production et de citations et classement des universités axées recherche - des indicateurs « d'excellence »- : les facteurs d'impact, citations dans le Top 1%, le Top 10% (proportion des publications d'une université qui, par rapport à d'autres publications dans le même domaine et au cours de la même année, font partie des 1% ou 10% les plus fréquemment cités), « performance fine » dans 251 domaines, performance dans des secteurs en pointe comme les biotechnologies ou les domaines technologiques évoluant rapidement, les indicateurs de performance individuelle tels que les récompenses ERC et le nombre de chercheurs hautement cités ainsi que les résultats des appels à projet du programme européen H2020.

## Pour les auteurs de ce rapport, la science est jeu biaisé (skewed game).

Pour eux, la performance individuelle suit une distribution de loi de puissance par laquelle une petite minorité de chercheurs produit la majorité des articles et reçoit la majorité des citations. Ceci est vrai quelque soit le système de recherche, non seulement pour les individus mais aussi pour les institutions et les pays.

Ces auteurs considèrent que la Science est un système hautement compétitif reposant sur les stars.

« *Science is by construction a highly competitive « star-system » game.* ». « *L'élitisme n'est pas une option dans ce jeu, c'est intrinsèque au jeu de la même façon qu'il l'est pour la concurrence (competitive endeavors) tels que les sports professionnels ou les arts de la scène tels le jeu d'acteur.* ».

La suite vaut aussi d'être citée pour mieux comprendre la logique du rapport.

« *En conséquence, la science peut être analysée comme un réseau social, qui répond aux règles générales du comportement des réseaux sociaux et en particulier du rôle disproportionné joué par les puissants « hubs ».* ». « *Être performant en recherche suppose non seulement d'être intrinsèquement bon mais aussi d'être connecté au reste du réseau d'une manière efficace, la science intéressante doit être remarquée afin de devenir effectivement pertinente.* ».

## A partir de là tout se décline.

Puisque la compétition est le principe sur lequel repose l'organisation de la recherche, il est évident que les ONR n'ont plus rien à faire dans le paysage. Étant implantés sur l'ensemble du territoire, ils ne peuvent être en compétition avec eux-mêmes. Alors

qu'une organisation territorialisée de la recherche permet cette compétition gage de l'efficacité. De plus, les ONR de par leur implantation nationale ne peuvent constituer des hubs, contrairement aux universités. Les hubs pour nos technocrates sont des éléments clefs, car ils permettent d'établir des connections avec toute une série de partenaires (comme si les ONR n'en établissaient pas !) car c'est selon eux dans les hubs que les nouveaux sujets émergent et que la recherche de pointe est produite !!!!

Pour les technocrates de Siris Academic, les ONR ont un impact négatif sur le classement et la visibilité des universités, sur les décisions stratégiques prises par les partenaires internationaux potentiels et ...sur les choix des étudiants. Mais ce n'est pas fini, les ONR ont une bonne activité en termes quantitatifs mais ne sont pas aussi bien en termes qualitatifs !!! (c-à-d nombre de citations versus nombre de publications)

## La taille des ONR et leur dispersion géographique sur le territoire est un handicap pour l'émergence de domaines de pointe !!

Le rapport ne s'en prend pas qu'aux EPST et particulièrement au CNRS, il met en cause aussi le CEA comme ONR qui gêne la visibilité des universités.



Le défaut du système français est sa dualité entre ONR et universités. Les ONR sont des obstacles à la segmentation du système de l'ESR qui pour nos technocrates est la condition de l'efficacité. Cette segmentation permet la concurrence élément déterminant de l'excellence qui assure l'allocation optimale des ressources financières et oriente le choix des meilleurs étudiants (les plus fortunés).

La performance des universités est bridée par le fait qu'elles ne sont pas véritablement autonomes, qu'elles ne peuvent pas bâtir de véritables stratégies scientifiques. Elles n'ont pas d'autonomie en matière RH, elles ne peuvent recruter comme elles le souhaitent à cause de règles nationales strictes. Le CNU est nommé frein à l'autonomie. Elles ne peuvent moduler comme elles le veulent le temps de leurs personnels consacré à la recherche, à l'enseignement et aux tâches administratives. **De plus, elles n'ont pas la main sur les personnels des ONR qui sont pourtant dans leur périmètre.**

Tous ces handicaps empêchent les universités françaises de recherche d'être réellement concurrentielles de leurs homologues étrangères et de monter dans les classements internationaux.

## Les conclusions de la Curif

Du rapport, la Curif en tire 7 recommandations.

1°- Elle demande une augmentation des dépenses de R&D (mais cette demande devrait être adressée aux industriels)

2° Elle demande que le programme 150 soit différencié en une part recherche et une part enseignement. Ceci afin de permettre de mieux tenir compte « des coûts structurels de la recherche intensive ». Visiblement, élargir maintenant au programme 172 ne suffit pas.

3° Elle demande de renforcer la concentration des forces en recherche au niveau des universités de recherche intensive

4° Elle demande de mieux diversifier les missions des institutions de l'ESR. C'est à dire de mieux différencier les universités dite de recherche intensive des autres (réunies dans l'Auref) qui délivreraient essentiellement des licences et des enseignements de for-

mation professionnelle. C'est explicitement aller dans le sens du rapport de Siris Academic qui demande à un accroissement de la segmentation des institutions de l'ESR.

5° **Elle demande d'être débarrassée des cadres réglementaires nationaux qui rigidifient le système.** L'ordonnance du 12 décembre 2018 est bien accueillie par la souplesse de gestion qu'elle apporte. La Curif demande que les établissements d'ESR aient plus de liberté dans leur gouvernance, d'autonomie dans le recrutement des étudiants et bénéficient d'un système de financement basé sur la performance.



6° **Elle demande que les universités soient au centre du système de recherche et que les ONR soient à leur service. Les chercheurs des ONR doivent être intégrés au sein des universités, c'est à dire que leurs thématiques doivent être définies par l'établissement et non par leur organisme employeur et qu'ils doivent assurer des heures d'enseignement. La signature (de l'université) doit être unique. Il est explicitement demandé que le pilotage des laboratoires des ONR doit être transféré aux universités.**

7° Elle demande l'autonomie en matière RH pour les Enseignants chercheurs et les personnels BIATS.

Nous sommes au cœur stratégique de la politique de ce gouvernement comme de celle de ses prédécesseurs.

**Il s'agit de territorialiser l'ESR autour de regroupements qui prennent le titre d'universités.**

Ces regroupements qui fédèrent et fusionnent universités écoles d'ingénieurs en cours de constitution, grâce à l'ordonnance du 12 décembre 2018, encapsulent les laboratoires des ONR. Une fois que ces regroupements auront obtenu le statut de Grand Établissement, ces universités, appelées pompeusement de recherche intensive, recruteront du personnel comme bon leur sembleront en dehors des règles de la Fonction Publique. Ces îlots de déréglementation seront en concurrence les uns les autres pour les financements et attirer les étudiants. Les Directions de ces établissements feront la pluie et le beau temps dans leur périmètre.

**Les laboratoires des EPST ne seront plus que des coquilles vides.**

Leurs thématiques seront décidées par le Grand établissements quant au personnel IT, il sera en grande partie mutualisé.

Quel besoin d'avoir des ONR à partir du moment où la recherche est dédiée essentiellement aux défis sociétaux et à la compétitivité des entreprises ? Quel besoin de s'encombrer de personnels dont le statut est un obstacle à la docilité ? Pour la Curif, les ONR sont réduits à peu de choses pour oser produire un tel rapport et de telles recommandations.

Le PDG du CNRS interrogé sur le contenu du rapport s'est contenté de répondre « Ne pas vouloir polémiquer ». Les PDG des ONR n'ont pas été nommés pour défendre les organismes mais pour contribuer à leur intégration dans les périmètres universitaires.

L'avenir des ONR dépendra uniquement de la lutte de leurs personnels et de leurs organisations syndicales

Gilles Mercier

Combien de temps reste-t-il aux organismes nationaux de recherche (ONR) ? Cette question n'a rien d'ictonoclaste au rythme de la multiplication des attaques à leur encontre.

**Depuis une année et demi, les organismes nationaux de recherche et plus particulièrement le CNRS sont la cible d'attaques de plus en déterminées de la Curif \*et de la CPU \*\*.**

Ces deux associations sont d'autant plus encouragées dans leurs attaques que les dirigeants des ONR ne leur répondent pas mais surtout parce qu'ils participent à l'intégration/effacement de leur organisme dans les périmètres universitaires.

## La séquence des évènements

1° La Ministre Vidal a fini par donner satisfaction fin 2019 à une revendication de la Curif demandant à bénéficier du programme budgétaire 172 jusqu'ici dédié uniquement aux ONR sous prétexte que les universités étaient gestionnaires des UMR au même titre que les Organismes Nationaux de recherche (ONR). Satisfaction leur a été donnée pour le budget 2020.

2° Au cours d'un colloque organisé en octobre 2018 par Qualité de la Science, Arnold Munnich, conseiller recherche du précédent président de la République, N Sarkozy, s'est livré à une attaque en règle contre le CNRS. Il fut suivi par Pascale Briand, l'ex présidente de l'ANR qui n'a ni plus ni moins demandé la disparition des ONR. Thierry Coulhon, conseiller de Macron pour l'ESR, présent au colloque, n'a rien trouvé à redire à ces attaques.

3° La Ministre, Mme Vidal, a accédé, en février 2019, à la requête de la CPU demandant que les chercheurs

des ONR hautement cités mettent en première affiliation l'université afin de progresser dans le classement de Shanghai.

4° L'ordonnance du 12 décembre 2014 permet la création d'établissements expérimentaux à caractère scientifique culturel et professionnel résultant du regroupement et de la fusion d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés. Ces établissements expérimentent de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement. 12 sont en cours de constitution. Une fois créés, ils pourront demander le statut de Grand Établissement qui leur permettra de déroger au code de l'éducation et d'embaucher du personnel permanent sur un statut propre.

5° Au 1er janvier 2020, l'Ifsttar, ONR implanté en France sur 9 sites, a disparu dans la nouvelle université Gustave Eiffel, établissement expérimental, produit de la fusion de l'Université de Marne la vallée et de 3 écoles d'ingénieurs. Le statut des personnels de l'Ifsttar est un statut en extinction.

6° Le PDG de l'Inria vient de proposer que les centres de l'organisme deviennent des centres Inria de l'université X, de l'université Y.

7° Les recrutements de chercheurs statutaires et de CDI Inria sont des co-recrutements avec les universités. Les CDI chercheurs sont recrutés avec l'obligation d'un service réduit d'enseignement.

8° Dans une interview à une agence de presse, le président du Jury Idex/Isite met en avant la gestion RH intégrée de l'ensemble des composantes comme critère de labellisation des Idex/Isites.

Dans ce contexte pourquoi se gêner ? Autant y aller franco ! C'est ce que vient de faire la Curif en commandant une étude à un cabinet conseil Siris Academic « *afin de comparer la manière dont les grandes universités de recherche intensive se positionnent à l'international notamment en matière de financement* »

Ce cabinet situé à Barcelone se définit comme un « cabinet de conseil européen qui conçoit et met en œuvre des solutions stratégiques et politiques pour l'enseignement supérieur la recherche et l'innovation ». Il « *Crée des réseaux pour favoriser les interactions entre le monde universitaire, les entreprises et la société en général* ». Tout un programme !

Les présidents d'université dite de recherche intensive se sont cachés derrière une étude commanditée par eux et qui a toute l'apparence de l'objectivité puisqu'elle repose sur des données chiffrées pour aboutir à la conclusion de l'inutilité des ONR dans le nouveau monde concurrentiel des universités.

Gilles Mercier

\*Curif. Coordination des universités de recherche intensive française

\*\*CPU. Conférence des présidents d'université



# Abandon de tutelle du CNRS dans des unités mixtes de recherche : Etiollement programmé du CNRS

Le Directeur de l'Institut national des Sciences Biologiques (InSB) du CNRS a fait part au conseil scientifique des 27 et 28 janvier 2020 de l'établissement des difficultés de l'institut à maintenir sa tutelle sur certaines Unités mixtes de recherche (UMR) dans un proche avenir.

Il invoque la baisse drastique des recrutements compte tenu de l'insuffisance de la masse salariale de l'organisme qui ne permet plus de maintenir une masse critique de personnels CNRS dans ses unités.

**Cette annonce du directeur de l'InSB est un signe particulièrement inquiétant pour le devenir du CNRS.**

L'InSB est en effet le plus important institut du CNRS en termes d'effectifs.

Les tutelles des UMR sont autant de financeurs « récurrents » que des responsables de la politique scientifique. Il est évident qu'assurer la tutelle d'une UMR c'est avoir les moyens de piloter sa politique scientifique. A contrario, ne plus assurer la tutelle c'est abandonner au partenaire le pilotage de la politique scientifique ou même un champ complet d'une thématique de recherche.

**Le pilotage des unités mixtes de recherche revêt un enjeu stratégique.**

Dans le cadre des restructurations actuelles, ce sont les personnels paient trop souvent un lourd tribut des jeux de pouvoir entre les organismes et les universités.

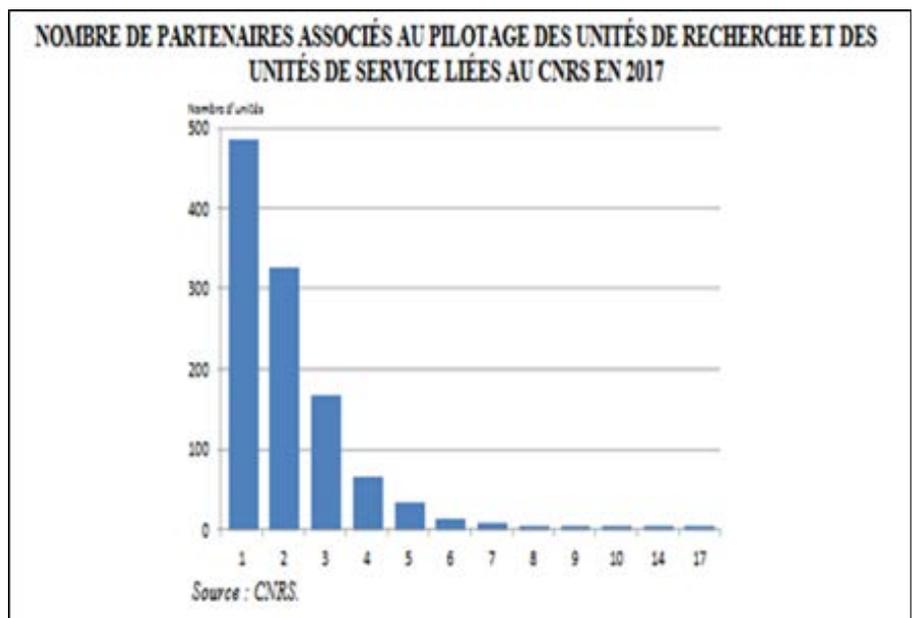
Les UMR ne sont pas régies par des textes législatifs ou réglementaires. Elles reposent donc essentiellement sur les conventions conclues entre les parties (voir encadré). Est-ce que le gouvernement, sous la pression de la Conférence des présidents

d'universités (CPU), légiférera (au titre V) ou inclura la question dans les lignes directrices de la LPPR (Loi de programmation pluriannuelle de recherche 2021-2027)?

Plus de 80% des Unités de recherche ou unités de service sous tutelle du CNRS ont 2 tutelles. 95% des structures ont au maximum trois tutelles.

**Le nombre de tutelle n'est donc pas le problème majeur pour la très grande partie des UMR financées par le CNRS.**

Les Directions d'organisme de recherche comme celles des universités ont prôné, ces dernières années, une logique de fusion d'UMR et de services pour créer d'importantes structures de recherche avec des arguments de masse critique, d'économie et de pluridisciplinarité. Ces fusions ont surtout eu pour conséquence de diluer les personnels des organismes nationaux de recherche (EPST) parmi un grand nombre de personnels essentiellement universitaires. Il n'en reste pas moins que les personnels des EPST contribuent à plein temps à la recherche et qu'il n'est pas question pour les nouveaux établissements expérimentaux qui se mettent en place de se priver de ce potentiel inestimable.



La lourdeur administrative tant invoquée relève plutôt du manque de concertation et d'outils de gestion partagés entre les tutelles. Il faut aussi dire que la complexité des structures notamment celles instaurées par le programme d'investissement d'avenir (PIA), des financements par appels à projets, des modalités de recrutements de personnels, la multitude de rapports d'évaluation à fournir ne simplifient pas quelle que soit la qualité des outils ou la compétence des personnels qui ont la charge de leur gestion.

D'autre part, la Direction du CNRS invoque que c'est la qualité de la science qui prime. Mais faisons remarquer que le CNRS a concentré ses forces sur les sites labellisés par le gouvernement au cours des étapes successives du programme d'investissement d'avenir. De plus, les accords de consortium que le CNRS a signés lors de la mise en place des Idex et Isite le mettent dans l'obligation de les y maintenir.

L'objectif d'une réduction du nombre de tutelle conduit à laisser le pilotage

des laboratoires aux Directions des nouveaux établissements qui vont gouverner les sites.



L'austérité budgétaire auquel il est contraint ne permet pas au CNRS de maintenir des thématiques qui ne seraient pas retenues par les gouvernances de site ni de redéployer ses moyens ailleurs.

Si la subvention d'État allouée au CNRS reste aussi contrainte, il y a tout lieu de penser que cette « désu-mérisation » ne s'arrêtera pas à l'InSB. La baisse des recrutements, ne lui permet plus de maintenir les effectifs partout où il y a besoin.

Au-delà, des conséquences néfastes de l'austérité budgétaire sur leurs capacités à recruter et à décliner leurs propres programmes de recherche, les organismes nationaux de recherche se retrouvent marginalisés au sein d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur fortement pilotés par le gouvernement et les entreprises.

D'ailleurs le groupe de travail sur les financements pour la loi de programmation pluriannuelle pour la recherche ne s'y trompe pas, il pré-

conise de « Reconnaître les universités comme des opérateurs de recherche à part entière dans le code de la recherche et en tirer les conséquences stratégiques et budgétaires ».

---

### Pour être en mesure d'élaborer une politique scientifique ambitieuse, il faut des financements récurrents.

---

Le peu d'informations que la Ministre et son cabinet ont accepté de partager avec les organisations syndicales laissent présager que la LPPR n'augmentera pas la subvention pour charges de service public des organismes de recherche. De plus, les augmentations du budget de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ne donnera pas plus de moyens d'action aux établissements de recherche.

Les groupes de travail pour la LPPR préconisent que le soutien de base aux labos soit dépendant des évaluations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), qui devrait à nouveau noter les laboratoires. La création de l'HCERES a déjà enlevé aux organismes leurs outils d'évaluation de leurs structures de recherche, la LPPR pourrait donc aussi leur enlever toute infime velléité d'une politique scientifique autonome.

Un autre levier de financement envisagé dans le cadre de la LPPR, serait une réévaluation du préciput (frais

de gestion ordinaires) associé au financement des appels à projets de l'ANR. Mais on peut se poser la question comment sera réparti le préciput entre hébergeur, employeur, laboratoires dans les cas où les porteurs des projets exercent dans des UMR. Ceci revient à justifier tout financement des établissements par la réussite aux appels à projets qui sont décidés extérieurement à leurs instances scientifiques et donc hors d'une politique scientifique qui leur soit propre.

En clair, les directions d'organisme et leurs instances n'ont plus la main que sur une partie très minime des crédits qui alimentent les laboratoires dont ils ont la tutelle. Les personnels (et la masse salariale qui permet de les rémunérer) deviennent donc l'enjeu essentiel des relations universités-organismes.



---

### L'austérité étrangle les organismes de recherche, Il faut desserrer l'étau !

---

#### Encadré :

Les unités mixtes de recherche (UMR) sont la forme privilégiée de la recherche des universités et des organismes nationaux de recherche. Elles associent un ou plusieurs établissements avec un ou plusieurs organismes de recherche sur la base d'un contrat de cinq ans et après évaluation du projet d'UMR par le HCERES comprenant notamment la contribution financière des différentes tutelles.

#### Deux types de collaboration :

1) La co-tutelle implique le pilotage stratégique de l'unité, le bénéfice partagé de toutes les productions issues des travaux réalisés dans l'unité, la copropriété de ces résultats, le bénéfice de l'exploitation et de la valorisation de ces résultats.

2) Dans le partenariat, l'établissement est co-proprétaire et co-signataire des résultats issus des travaux de la partie de l'unité dans lesquels ses personnels sont impliqués mais il ne participe pas à la définition du projet scientifique global ou à son pilotage scientifique.

Lise Caron

# ECHOS DES LUTTES

## Le 5 mars, 2000 dans les rues de Montpellier pour l'abandon du projet de LPPR

Ce fut une mobilisation de l'ESR réussie et dans la poursuite de celle qui a débuté le 5 décembre pour le retrait du projet de retraite à points.

Depuis septembre, les militants de la section CNRS du SNTRS ont organisé des réunions d'information syndicale sur les différents campus à l'aide de notre diaporama comparant les 2 systèmes (simulations et cas détaillés), des distributions de tracts, et participé aux intersyndicales ESR locales. À chaque manif-retraite, le cortège ESR était là, avec banderoles et sono spécifique, animé de slogans et chants rendant le cortège vivant et déterminé. Il a toujours été de plusieurs centaines.

L'appel national pour le 5 mars, nous a permis de faire un pas de plus dans la mobilisation en associant plus largement les collègues, notamment au CEFE<sup>1</sup> où des réunions se sont tenues régulièrement. Ainsi dès le 28/01, lors de la visite HCERES, un texte collectif a été lu en ouverture, devant tout le labo en blouse blanche et le comité HCERES, dont certains membres ont exprimé leur soutien. Une banderole « LPPR Précarité pour la Recherche Précarité pour la Retraite C'est 2 x NON » a été fixée en façade du labo.

Le jour même, le délégué régional demandait à notre DU de la faire enlever et le lendemain midi en catimini il la fit effectivement enlever par ses services. Son adjoint a cependant dû recevoir une délégation de 12 personnels pour s'expliquer et restituer la banderole. Outrés, les collègues ont collé des affiches « 5/03 LABOS MORTS » sur leurs fenêtres. Un cimetière de la recherche a été installé devant le labo, sur chaque tombe un mot d'ordre anti-LPPR. Le 27/02, le conseil de labo a adopté à l'unanimité une motion appelant à la mobilisa-



tion le 5 mars. Textes et photos disponibles sur le site du CEFE<sup>2</sup>.

C'est avec ces collègues et les militants de la section, que plusieurs distributions de tracts ont eu lieu à la cantine, la banderole décrochée largement déployée à chaque fois.

Ainsi le 5 mars, à 7H30, devant l'entrée du CNRS, avec banderoles et table petit-déjeuner, nous accueillions les personnels mobilisés : discussions, prises de parole, puis, à 10H, malgré la pluie, nous étions 50 du campus à jeter nos blouses devant la délégation régionale, filmés par France3. Nous avons enchaîné avec la visite guidée du CEFE « labo mort » et vétuste. Les journalistes ont pu filmer la réalité, le revers de la médaille d'un des principaux labos de l'INEE dont les travaux comptent pour beaucoup dans le fait que l'Université de Montpellier (UM) est 1re au classement de Shanghai pour l'écologie. Le reportage diffusé le soir ne que dure 2 min, mais il est édifiant<sup>3</sup>!

Puis à 12H, avec 250 personnels et étudiants, nous avons participé à l'AG de la fac des sciences. Celle-ci a voté plusieurs revendications dont : la suppression du Crédit impôt-recherche (CIR), niche fiscale ; la suppression de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers ; l'augmentation des crédits de base aux labos et des postes statutaires

<sup>2</sup> <https://www.cefe.cnrs.fr/fr>

<sup>3</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=m44dOcptDMo&feature=youtu.be>

pour en finir avec la précarité. Elle a mandaté un représentant à la coordination nationale pour que celle-ci appelle à une semaine de grève du 9 au 13 mars et soit reçue au ministère.

Le moment le plus fort de ce 5 mars fut la manifestation. Les cortèges des personnels de toutes les universités et de tous les centres de recherche ont convergé avec les étudiants. À 2000, sous la pluie, 3 heures durant, nous avons défilé unis, faisant une boucle imprévue, décidée en AG des étudiants de lettres (rectorat et fac de droit).

Avec détermination et dans la bonne humeur, nous avons exprimé notre refus de la LPPR, sa logique de précarisation et de mise en concurrence généralisée. Beaucoup de collègues sont repartis enthousiastes pour la suite.

L'intersyndicale ESR Montpellier a appelé à poursuivre et renforcer la mobilisation avec une nouvelle AG le 10 mars à 13h à la fac des sciences.

Patricia Sourrouille.



# Condorcet mobilisé : La construction d'un collectif militant sur un campus tout juste sorti de terre

Le 2 décembre dernier, une collègue doctorante syndiquée à la Ferc-Sup et moi-même avons organisé la première réunion syndicale du campus Condorcet – un site tout neuf et encore en chantier, situé à Aubervilliers (au nord de Paris), destiné à réunir des unités et des séminaires de recherche en sciences humaines et sociales de onze établissements différents (des EPST tels que le CNRS et l'Ined, et des établissements universitaires – Paris 1, Paris 13, l'EHESS, etc.).

**En dehors des collègues de labo, personne ne connaissait personne. Mais nous nous sommes entendu·es très vite.**



Nous étions une soixantaine, impatient·es de voir la tournure qu'allait prendre la grève quelques jours plus tard, ne sachant pas que nous nous engageons dans des mois de lutte – contre la loi sur les retraites et, de plus en plus, contre la (désormais légendaire) LPPR.

Dès ce premier moment, nous nous sommes dit que ce campus était une occasion en or pour organiser un réseau militant d'envergure et réunir des forces éparpillées.

Il s'agissait de transformer en aubaine un dispositif immobilier et institutionnel plein de défauts – la plupart de ses bâtiments sont construits en partenariat public-privé, ils sont entourés de grilles et de caméras, l'ensemble du projet est fondé sur la mutualisation de nombreux personnels et la gentrification que le développement du site va inévitablement

entraîner aura un impact fort sur la population très paupérisée du département...

À l'issue de cette première réunion, nous avons créé une liste de diffusion « condorcet mobilisé » qui rassemble aujourd'hui plus de 200 personnes et assure un lien continu entre nous pour l'échange d'informations locales et la coordination des actions que nous mettons en place ou auxquelles nous participons depuis début décembre, sur le campus et dans ses environs. Nous nous voyons régulièrement dans des AG qui rassemblent des statutaires et des précaires du site, des chercheur·es comme des personnels administratifs et techniques de plus en plus nombreux, malgré les obstacles qui leur sont opposés lorsqu'ils ne travaillent pas dans les laboratoires mais directement pour le campus ou dans des unités de service.

Tout a concouru pour que la mobilisation prenne.

**Le contexte de grève du mois de décembre, bien sûr, et l'engagement de plusieurs d'entre nous dans les mobilisations de l'année écoulée au CNRS.**

La mobilisation a également pris localement en raison d'un emménagement difficile au cours de l'automne sur un site qui se transforme régulièrement pour ses usager·es en enfer de la sous-traitance – nous venions de traverser le mois de novembre sans chauffage, aux prises avec une multitude d'interlocuteurs qui se renvoyaient la balle... nous avons déjà des problèmes concrets sur lesquels échanger !

L'automne avait aussi été marqué par la mobilisation des personnels du campus – une petite centaine de contractuel·les dont le CA a essayé de voter l'augmentation du temps de travail sans contrepartie – en vain, pour l'instant.

Arrivé·es en décembre, les bibliothécaires et documentalistes du GED (un equipex qui, lorsque son bâtiment sera fini, rassemblera les fonds documentaires des onze établissements partenaires) étaient pour leur part inquiet·es de la pérennisation de l'UMS dans laquelle elles et ils sont pour l'instant réuni·es (de manière « provisoire » leur dit-on), à la suite d'une mobilisation au printemps dernier, dont le SNTRS a été partie prenante, pour faire obstacle à un projet de « transfert de masse salariale » depuis les établissements partenaires vers l'établissement public administratif qu'est le campus Condorcet (en gros :

**il est question de sortir les personnels statutaires de la masse salariale de leurs établissements respectifs – CNRS et autres – pour en faire des personnels de Condorcet).**

Enfin l'emplacement en Seine-Saint-Denis, à deux pas de la bourse du travail d'Aubervilliers et d'un gros dépôt de bus de la RATP, nous offrait des occasions de ne pas rester dans notre coin et de rejoindre d'autres collectifs mobilisés.

Outre diverses implications dans les AG interpro et sur les piquets de grève alentour, mais aussi dans les laboratoires (où ont été organisées des universités populaires et des AG), notre mobilisation a connu quelques moments forts à l'échelle du campus. Le premier a été une « inauguration populaire » du campus, le 20 décembre.

Ce n'est que quelques jours plus tôt que nous avons eu connaissance, « par la bande », de l'organisation en catimini d'une inauguration officielle, en présence de Frédérique Vidal et de Valérie Pécresse, inauguration à laquelle seuls avaient été conviés les personnels du campus et de l'UMS du GED (systématiquement associés aux

personnels du campus – probablement pour qu’ils prennent l’habitude du statut qu’on souhaite leur imposer...).

## Dans les labos, nous n’étions au courant de rien.

La ministre s’était fait chahuter cette même semaine à la Station F par des membres du collectif Facs et Labos en lutte et, lorsque l’annonce de notre inauguration populaire a fuité, l’événement officiel a été annulé. C’était un beau moment – de prises de parole, de fête et de rencontres avec des personnes des environs attirées par notre rassemblement.



Ci-dessus un spectacle à l’issue des prises de parole, sur la place du Front Populaire, devant le Centre des colloques du campus Condorcet (le premier bâtiment visible du site) décoré de la banderole des Facs et Labos en lutte.

Un des tracts annonçant l’inauguration populaire du campus Condorcet, le 20 décembre 2019.



Ensuite l’Ined a emménagé (c’est le seul établissement qui soit présent sur le site dans sa totalité) et nos troupes ont grossi, nous permettant de faire un accueil politique, le 23 janvier, au tout nouveau président du campus, Jean-François Balaudé (ex-président de l’université de Nanterre dont le nom demeure associé, dans la communauté des SHS, à un triste souvenir : il avait fait appel aux CRS pour évacuer une occupation étudiante dans son université, en avril 2018).

Il n’a pas beaucoup apprécié que nous perturbions la petite fête de vœux organisée pour son arrivée, avec musique de chambre et champagne, mais le message était clair : il n’était pas possible, dans le contexte de mobilisation générale et d’annonces darwiniennes dans notre secteur, de se gargariser de petits discours mondains comme si de rien n’était.



En janvier, les AG ont continué. Nous avons envoyé des délégués à la première Coordination des Facs et Labos en lutte, comme à la deuxième, et nous avons participé aux manifestations nationales (réforme des retraites et LLPR), nous rendant visibles dans les cortèges grandissant de l’ESR, grâce à une banderole Condorcet.

Le 5 mars, nous avons déambulé dans les bureaux, en musique, pour rassembler les (quelques) collègues présent-es avec qui débattre en fin de matinée sur les modalités de la grève et partir ensuite pour la manifestation parisienne dont l’énorme réussite va probablement nous redonner du courage, après ces semaines souvent exaltantes mais aussi épuisantes.

Le principal écueil auquel nous nous heurtons depuis le début, c’est le manque de mobilisation des titulaires, en particulier les agent-es du CNRS (il faut croire qu’à l’université, la dégradation plus visible et plus



forte encore des conditions de travail a mieux préparé les collègues à la contestation).

Ce manque de mobilisation effective fait peser tout le travail militant sur le comob (le comité de mobilisation) et renforce l’antagonisme avec les collègues précaires dans les unités.

Face à cela, l’existence d’un collectif « condorcet-mobilisé » nous permet néanmoins de transcender nos isolements dans nos labos, où tout le monde se dit contre la LPPR mais peine à participer à la lutte, en dehors des grandes manifestations.

L’échelle de Condorcet nous permet aussi d’envisager une structuration locale des présences syndicales.

Depuis plusieurs semaines, nous demandons au CA et au président du campus de nous donner les clés des huit locaux syndicaux prévus sur les plans ainsi que des panneaux syndicaux... en vain pour le moment !

Régulièrement nos affiches sont arrachées mais des discussions régulières avec les personnes sous-traitées pour le gardiennage des bâtiments permettent que nos actions se déroulent sans grande difficulté.

Nous allons donc continuer à nous faire entendre...

# Déclaration de la FERC CGT le 6 mars 2020 à la Coordination nationale des facs et labos en lutte

La fédération FERC CGT regroupe les syndicats CGT FERC-sup dans les universités et CGT-INRAE et SNTRS-CGT dans les organismes de recherche. Syndicats de lutte, nos syndicats représentent toutes les catégories de personnels. C'est pour cela que la CGT s'est inscrite totalement dans le mouvement dont nous sommes parties prenantes et engagés dès le départ, avec un soutien logistique, et des militants totalement impliqués.

A l'appel de la coordination mais aussi de l'intersyndicale CGT-SUD-FO-FSU et des syndicats étudiants, la journée d'hier a été une véritable réussite, tant à Paris, qu'en régions... 25000 à Paris, des milliers en province, avec des nouveaux secteurs présents, dans les facs comme les organismes de recherche, c'est plus que motivant pour la suite de la mobilisation ! On n'a pas intérêt à banaliser ce succès mais à s'appuyer dessus pour prendre des décisions sur l'action immédiate.

Nous partageons les constats de la coordination sur la situation. Nous sommes opposés aux orientations proposées dans la LPPR. Ils veulent aggraver encore les dégâts occasionnés par les politiques antérieures. L'argent selon eux devrait être encore plus fléché sur les appels à projet. Un financement quasi-exclusif de la recherche sur appel à projet correspond à une précarité accrue, non seulement des post-docs, mais aussi massivement des personnels ingénieurs et techniciens avec les CDI (en réalité des CDD) de mission scientifique. Cela correspond à une compétition renforcée, se traduit par l'abandon de pans entiers de thématiques de recherche dites non rentables, cela accentue le développement d'établissements à plusieurs vitesses, et de fait réduit l'offre de formation...

La LPPR est un projet de loi idéologique en continuité avec la LRU qui s'inscrit dans la déconstruction du système de l'enseignement supérieur et la recherche. Les orientations des budgets vers l'innovation et les projets ayant des débouchés industriels laissent au bord de la route la

recherche sur le temps long en privilégiant la recherche à court terme. Nos missions sont remplacées par la compétition, une vision idéologique de la recherche, une vision utilitariste des formations = vision néo-libérale. Cette structuration qui est la norme dans le monde anglo-saxon, est un modèle réducteur qui est imposé partout dans le monde capitaliste. Modèle dans lequel la compétition sous couvert d'excellence associée à des mesures de plus en plus liberticides, qui mélangent intérêt public et privé, conduit à des fraudes scientifiques et des conflits d'intérêt.

Le renforcement de l'ANR et des plans d'investissement d'avenir (PIA) constituent des outils majeurs de la territorialisation de la recherche dans les grandes universités de recherche. **Nous demandons la suppression de ces structures, PIA et ANR.** Leur fonds doivent être réattribués aux établissements publics et aux unités.

**Nous portons trois revendications centrales :**

- sortir de la précarité.
- remettre des budgets récurrents dans les laboratoires de recherche,
- revaloriser les salaires,



Nous demandons de recruter sur poste de titulaires dans toutes les catégories. Recruter au bon niveau de qualification pour tous les métiers,

même sans diplôme. Nous exigeons un plan de titularisation de tous les précaires sur fonctions pérennes ! Il faut arrêter les externalisations-privatisations. Pas de rémunérations à moins de 1800 euros, ce qui signifie une revalorisation du SMIC pour tous les travailleurs de ce pays. Une structuration de la recherche qui maintienne la place des organismes nationaux de recherche et le statut de chercheur à plein temps. Les enseignants-chercheurs ne doivent pas avoir des heures enseignement au-delà de 192 heures équivalent TD sans modulation.

**Cette LPPR là, nous n'en voulons pas ! Abandon pur et simple de ce projet ! Nous voulons partir de nos revendications, c'est la seule base de négociation possible ! Un service public national de l'enseignement supérieur gratuit et émancipateur et une recherche publique de qualité sur crédits pérennes.**

**Nous ne voulons pas davantage du projet de loi sur la retraite par points,** qui participera de l'appauvrissement de la population, et en particulier des personnels de l'ESR, il s'agit d'un véritable plan de spoliation du financement des retraites par répartition.

De cette société là, nous n'en voulons pas, nous devons travailler à l'élargissement du mouvement, tous les personnels des universités et des organismes de recherche doivent rentrer en lutte. Nous devons construire un grand mouvement social pour faire échec au modèle de société prédateur du bien public que l'on veut nous imposer en utilisant la répression et la violence.

**Nous devons, et la CGT et ses organisations seront au premier rang, continuer à faire monter cette contestation et, en nous appuyant sur le succès d'hier, décider d'organiser dès lundi 9 Mars des AG à l'échelle des labos, des UFR, des départements pour débattre et décider immédiatement de la grève reconductible avec l'ensemble des personnels.**

# La réforme des retraites devrait entraîner une chute des cotisations des employeurs publics

Après plus de 2 mois de mobilisation sous diverses formes à travers tout le pays, le mouvement pour le retrait du projet de réforme des retraites reçoit toujours le soutien d'une grande majorité de la population. Ce soutien est constaté par tous les instituts de sondage.

**2/3 de la population approuvent les mobilisations.**

Une même proportion de la population exprime une inquiétude croissante vis-à-vis de cette réforme et de l'avenir de leurs retraites.

Les publications du projet de loi et de l'étude d'impact n'ont fait que confirmer ce qui est avancé depuis des mois par celles et ceux qui la combattent. Avec 3 éléments essentiels :

- La logique financière et budgétaire devient le fil conducteur du système au détriment du maintien du niveau des pensions et à l'accroissement de l'âge de départ à la retraite.
- L'État prend en main des leviers de gestion qui étaient jusqu'à exercés par des instances paritaires.
- La baisse des cotisations des employeurs publics pour leurs fonctionnaires par un transfert de charge vers la nouvelle caisse nationale de retraite universelle.

Les deux premiers points ont été largement décryptés par les différentes organisations syndicales.

**Autant ce troisième point - transfert de charge vers la nouvelle caisse nationale de retraite universelle - mérite des explications.**

L'architecture actuelle en multiples régimes pour les fonctionnaires, les

services publics, et quelques régimes historiques (marins, mines, ...) a pour conséquence qu'aujourd'hui les salariés du privé ne participent pas à l'équilibre financier des régimes publics sur leurs cotisations de retraite.

Le choix de la puissance publique a été de prendre en charge elle-même les surcoûts dus à la baisse des effectifs des administrations d'État, à l'effondrement des effectifs des services publics (SNCF, ...) et de certaines professions (marins, ...).

Ce déficit démographique explique, pour l'essentiel, le niveau très supérieur de la « cotisation employeur » pour les employeurs publics.

La cotisation des employeurs publics intègre aussi le coût des départs anticipés au titre du service actif, et des dépenses de solidarité. Par contre, les primes des fonctionnaires ne sont pas sujettes à cotisations et donc ne sont pas prises en compte dans le calcul de leurs pensions.

Le niveau de cotisations (employeurs publics et agents fonctionnaires) n'est pas suffisant pour assurer l'obligation d'équilibre financier que doivent respecter le compte d'affectation spécial Pension et la Loi organique de loi de finances.

**L'État verse donc pour les fonctionnaires de l'État une contribution d'équilibre d'environ 47,5 milliards (Mds).**

L'étude d'impact donne clairement, même si ce n'est pas précis, des pistes pour le transfert d'une part des dépenses de retraite de la puissance publique (budgets de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale) vers les cotisations du régime universel.

L'étude estime ce transfert à environ un point de PIB.

**Pour préparer les salariés à vivre avec de petites retraites**



Dans les faits, cela reviendrait à la prise en charge par le nouveau régime général universel des contributions d'équilibre qui complètent les cotisations pour payer les pensions des fonctionnaires de l'État (47,5 Mds/an), mais aussi des agents des régimes spéciaux hors Fonction publique (environ 8,5 Mds/an) et des agents des collectivités locales et hospitaliers publics (CNRACL) soit environ 500 millions/an.

Finalement, la création de la caisse nationale de retraite universelle (CNRU) permettrait en 2025 de fusionner dans une seule caisse les financements des régimes de retraite du public et du privé ainsi que leurs régimes de retraite complémentaire obligatoires (Agirc-Arrco, RAFP, Ircantec, régimes complémentaires des travailleurs indépendants, des exploitants agricoles, des professions libérales, des artistes-auteurs, des navigateurs, des enseignants du privé et des débitants de tabac). Soit une gestion de plus de 340 Mds de recettes.

**Avec la création de cette caisse nationale de retraite universelle (CNRU) l'État ne verserait plus de contribution d'équilibre.**

Il y aurait une étape de transition avec notamment la création en 2021, pour 4 ans, d'une caisse des fonctionnaires de l'État, qui n'existe pas aujourd'hui, pour laquelle la contribution d'équilibre serait maintenue.

Les excédents des uns permettraient de combler les déficits des autres

Par exemple, l'Ircantec (Institution de retraite complémentaire) recueillant les cotisations des contractuels de la fonction publique est actuellement excédentaire et dispose de plus de 10 Mds de réserves qui reviendraient à la CNRU.

### Cette forte baisse de la charge des dépenses de retraite de l'État libérerait des crédits pour d'autres lignes du budget de l'État.

En particulier une petite partie de ces crédits permettrait de financer les 500 millions supplémentaires promis chaque année pour la revalorisation des rémunérations des personnels de l'Éducation nationale, et les crédits promis pour la revalorisation des salaires d'au moins une partie des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce qui aboutirait à plus de 10 Mds de rémunération supplémentaire pour l'année 2037.

D'autre part, les dépenses de solidarité (minimum vieillesse, majorations pour enfants, périodes de chômage, maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle et invalidité,...) rassemblées dans le Fonds de Solidarité Vieillesse Unique, seraient alimentées par des transferts des branches famille et maladie de la sécurité sociale, de Pôle Emploi et par des recettes fiscales. Ces recettes fiscales « généreusement » attribuées par l'État proviendraient des crédits récupérés sur les dépenses de retraites.

L'État contrôlerait donc ce Fonds de Solidarité et pourrait le faire évoluer à sa guise.

Par ailleurs, rappelons que l'État depuis la loi de financement de la Sécurité sociale 2020 ne rembourse plus à la caisse des retraites du régime général de la « Secu » les manques à gagner dus aux décisions d'exonération des cotisations patronales, ceci représentant un important manque à gagner.

Un point clef qui ressort de cette analyse, c'est que :

### le financement du système de retraite est fondé avant tout sur le volume des ressources et leur origine au détriment du montant des retraites et des pensions.

Par ailleurs, le projet de loi sur les retraites indique que les gestionnaires devraient adapter les taux d'augmentation des valeurs d'acquisition et de service de points de retraite (la valeur de service étant la valeur du point pour calculer le montant de la retraite lors de sa liquidation) pour maintenir l'équilibre financier. Et, en cas de désaccord des « partenaires », ce serait le gouvernement qui déciderait de ces valeurs.



### La question de « l'âge d'équilibre » n'a pas disparu.

La conférence de financement doit seulement essayer de trouver des mesures pour réduire son impact sur les salariés. Sinon, en gros, dans les décennies à venir, les gestionnaires de la Caisse du régime universel devront progressivement repousser l'âge de départ permettant d'obtenir sa retraite sans malus : cet âge glisserait d'une durée équivalente aux 2/3 de l'augmentation de l'espérance de vie.

De nombreux points sont laissés en blanc par le projet de loi de réforme des retraites, charge au gouvernement de les écrire dans des ordonnances et des décrets.

### On comprend alors pourquoi les simulations sont très difficiles à faire.

Elles ne peuvent que donner une indication sur l'évolution des pensions.

A partir des données du rapport Delevoye, le syndicat a pu faire des simulations.

Les pensions baisseraient de 10 à 30%.

Parallèlement au débat parlementaire,

qui a commencé le 3 février pour un vote final de la loi avant le mois de juin, se tient la « conférence sur le financement » avec l'objectif de trouver une solution alternative totale (très improbable) ou partielle (incertaine) au report à 64 ans de l'âge de départ. Il faut trouver 12 milliards sur la période 2022 à 2027...

La lutte est loin d'être finie !

Il faut peser sur la conférence de financement et sur les débats parlementaires. Dans le creuset de cette mobilisation se construisent les luttes de demain pour défendre la protection sociale tout entière.

# Vers une recommandation de l'UNESCO pour la science ouverte



*L'intervention ci-dessus a été prononcée au nom de la FMTS à la commission science réunie dans le cadre de la 40e conférence générale de l'UNESCO à Paris les 18 et 19 novembre 2019. Elle faisait suite à l'intervention de la FMTS à la séance plénière de la conférence. La FMTS a le statut de partenaire officiel de l'UNESCO et est la seule ONG scientifique à avoir une expertise sur le libre accès (déclaration de 2017) et sur la science ouverte qui en constitue le prolongement, grâce notamment au travail effectué par le SNTRS-CGT sur l'information scientifique, et plus particulièrement de François Bonnarel, notre élu au Conseil Scientifique du CNRS jusqu'en 2016, qui y avait animé un groupe à ce sujet.*

Depuis sa création en 1946 par d'éminents scientifiques, la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS) œuvre pour une science facteur de paix et de coopération dans le monde, ainsi que pour la défense des conditions de travail et des libertés des femmes et des hommes dont le métier est de produire et de disséminer la connaissance scientifique. Fidèle à ces principes, elle a contribué à la rédaction, puis à la révision, en 2017, de la recommandation de l'UNESCO sur la science et les chercheurs, et s'est réjouie de ses avancées. Elle participera à nouveau avec enthousiasme à l'appel pour une recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte.

Une telle recommandation sera sans nul doute un pas de plus vers l'accomplissement des Objectifs du développement durable (ODD) de l'ONU et renforcera les liens entre science et

société, champ de travail privilégié de notre fédération.

**La communauté scientifique adhère à l'ouverture des publications et des données de la science, moyen de lutter contre l'accaparement de la connaissance dans un marché mondialisé,**

en grande partie entre les mains des pays du Nord et des groupes capitalistes. La mise en place d'entrepôts et archives ouvertes dont la qualité et la pérennité doivent être garanties par des institutions publiques est une condition sine qua non pour que la science ouverte devienne une réalité.

Or, l'ouverture ne doit pas devenir une contrainte alourdissant la charge de travail et exonérant les institutions et pouvoirs publics de leur obligation de créer des emplois spécialisés pour aider au dépôt et développer les plateformes, et de former de nouveaux scientifiques.

La science ouverte va de pair avec un effort global de soutien à la « bibliodiversité », qui est une forme de biodiversité, y compris linguistique : une attention particulière, y compris financière, doit être portée aux communautés scientifiques restreintes. Tous les pays du monde, et notamment ceux du Sud, doivent bénéficier de l'ouverture du savoir scientifique.

Dans un monde où, sous l'étiquette de « société civile », divers groupes de pression anti-scientifiques ou obscurantistes se développent sans vergogne, favorisés parfois par des gouvernements,

**la science ouverte aidera à rétablir la confiance entre scientifiques et non scientifiques, élevant ainsi le niveau de tous,**

car la culture scientifique fait partie intégrante de la culture en général.

La science ouverte oblige à relever le défi de l'éducation populaire, de la participation, sous des formes appropriées, des citoyens à des programmes scientifiques et de leur sensibilisation aux méthodes et au raisonnement scientifiques. Un journalisme scientifique indépendant et de qualité est un autre levier du combat pacifique pour la liberté de la connaissance et de l'information, toutes deux piliers des sociétés démocratiques.

Qui dit science ouverte dit scientifiques protégés : c'est le devoir de la puissance publique. La garantie de protection de la propriété intellectuelle n'est pas une entrave à l'ouverture mais un rempart contre ceux qui voudraient s'accaparer le travail d'autrui. Attention aussi aux faux-semblants : une voie « dorée » de libre accès apporte de l'or aux seuls profiteurs en faisant payer les chercheurs et leurs institutions ; les voies verte et diamant sont à promouvoir.

Une recommandation pour la science ouverte doit être élaborée collectivement : il est important de consulter, parmi d'autres acteurs de terrain, les organisations représentatives du personnel scientifique, syndicats et sociétés savantes, ainsi que les ONG scientifiques dont notre Fédération, aux niveaux national, européen et international.

Aujourd'hui, la révolution numérique ouvre de nouvelles possibilités d'accès au savoir à des fins d'éducation, de recherche et de création. Une recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte sera un pas décisif



vers ce savoir libre et partagé.

### Les trois voies du libre accès aux publications

**La voie « dorée »** : l'accès aux publications est libre et gratuite pour le lecteur, sans délai d'embargo. Mais la publication est payante pour les auteurs via de frais de publication, les APC (article processing charges), payés aux éditeurs.

Les APC sont le plus souvent trop chers.

Dans certains cas, ils sont pris en charge par l'institution employeur. Ce système oblige à payer deux fois : l'auteur est salarié de son institution ; celle-ci verse en plus aux éditeurs une somme pour pouvoir publier ou bien cette somme est à la charge de l'auteur, ce qui réduit son salaire. L'éditeur seul s'enrichit.

**La voie « verte »** : l'auteur dépose la publication dans une archive ouverte comme HAL, arXiv, Zenodo etc. et la rend accessible à tous gratuitement. Ce n'est pas une alternative à la publi-

cation, puisque le dépôt peut se faire aussi après la parution, en respectant un délai d'embargo qui ne peut excéder 1 an pour les SHS ou 6 mois pour les autres disciplines (loi République numérique). Les archives ouvertes ne remplacent pas les revues.

**La voie « diamant »** : considérée comme l'idéal vers lequel tendre ; les revues sont prises en charge par les institutions qui leur fournissent les moyens d'exister (personnel, infrastructure), ce qui rend l'accès aux contenus libre et gratuit, sans APC ni délai d'embargo, puisqu'on ne dépend plus d'un éditeur commercial. Cela présuppose un investissement institutionnel conséquent qui fait défaut par temps d'austérité.

---

### Les revues scientifiques sont des êtres fragiles.

---

Dans le cadre du mouvement contre la LPPR, les revues se sont mises « en lutte » et ont déposé leur « page blanche » devant le ministère en

guise de protestation. On ne peut pas les laisser aux éditeurs commerciaux, ni à la bonne volonté ou au travail bénévole de leurs équipes qui s'épuisent.

Pour plus d'information : avis du Comité d'éthique du CNRS publiée le 14 janvier 2020.

Dina bacalexi



# Appel à contributions pour le BRS

Le SNTRS-CGT édite une publication bimestrielle d'information syndicale, le Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS).

Cette publication permet d'informer les camarades sur les différents sujets qui les touchent. Les articles portent par exemple sur les mobilisations et actions syndicales, sur l'action de notre syndicat dans les instances, sur les évolutions en cours dans notre champ professionnel, sur les réformes touchant nos conditions de travail ou la structuration de la recherche, les services publics, le statut, etc.

Cette richesse de notre publication syndicale, par la diversité des sujets et des analyses tient au travail des camarades qui acceptent d'apporter leur(s) contribution(s).



Afin de conserver cette diversité et même de l'enrichir, nous appelons les camarades qui le souhaitent à soumettre sous forme d'article ou de tribune libre leur(s) analyse(s), expérience(s) syndicale(s).

Les articles soumis sont ensuite sélectionnés en Bureau National qui décide également de leur date de parution.

**Le syndicat appelle tous les camarades désireux de contribuer à notre publication syndicale à soumettre un ou plusieurs articles.**

**Afin de respecter la ligne éditoriale du BRS, nous demandons aux contributeurs volontaires de respecter les quelques consignes suivantes :**

**\* / pour une contribution sous la forme d'un article**

- la taille des articles est de 8000 caractères – espaces compris – avec une tolérance de + ou – 10 %.

- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo ;

- il est souhaitable que l'auteur rédige un chapeau (résumant le propos principal de l'article en quelques lignes), au moins un (ou plusieurs) encarts (faisant ressortir les idées fortes de l'article), et choisisse une photo, ou dessin/ cartoon illustrant son article.

Les articles sont relus et peuvent donner lieu à des allers-retours. Dans ce cadre ou en amont, il est également possible de bénéficier d'une aide pour la rédaction de l'article.

**\* / pour une contribution sous la forme d'une tribune libre :**

- la taille de la tribune est de 6000 caractères – espaces compris – avec une tolérance de + ou – 10 %.

- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo.

**Les articles ou tribunes sont à envoyer par courriel à :**

**marc.regny-demery@cncrs.fr**

Les articles ou tribunes peuvent être envoyés à tout moment dans l'année.



**Que les futurs contributeurs soient remerciés par avance ! Vos contributions sont attendues et bienvenues.**

# TRIBUNE LIBRE



Florence Guitton et Jean-Marie Delannoy

Syndiqués SNTRS-CGT travaillant à l'Observatoire de la Côte d'Azur

## Paroles de militants, partage d'expériences et de luttes



Dans cette période de lutte mais aussi de doute, nous avons ressenti le besoin de partager notre expérience.

Nous faisons partie du SNTRS et de la Ferc-sup, les deux syndicats CGT de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Chacun de nos syndicats compte environ une quarantaine d'adhérent-e-s et sympathisant-e-s mais nous ne pouvons compter que sur une toute petite dizaine de militants.

Nous sommes élus aux CE de l'UD 06 et l'UL de Nice car l'inter-pro n'est pas un mot vide pour nous et que tous les combats sont nôtres.

Nous avons participé à des actions pour le commerce, les profs, les hospitaliers. Nous avons pris le bus, presque dix heures de voyage, pour aller soutenir les 5 de Roanne. Une ville morte, barricadée où ne vivaient que les chasubles rouges et les drapeaux rouges de la CGT ! Nous sommes allés à Aix soutenir le secrétaire départemental convoqué au commissariat. Et même avec les cheminots nous avons distribué leur journal « la vérité vraie » devant les gares le matin avant d'aller bosser. Notre syndicat a fait un chèque à la caisse de grève de l'UD 06 et nous avons réuni nos dons personnels dans un second chèque.

Nous collons chaque mois les affiches de la CGT à l'est de la ville, tout en participant aux instances statutaires

de nos établissements et en militant pour que nos collègues saisissent les enjeux de la politique gouvernementale. Pour nous aussi la fin de notre statut.

Pour nous aussi la fin du service public qui permettait aux enfants de prolos de poursuivre des études dans le supérieur. Notre lutte des classes à nous.

Mais ils veulent tuer l'université publique ! En silence, c'est l'accès à la connaissance et à la culture de tous nos enfants qu'ils remettent en cause. À coup d'autonomie financière et pédagogique des établissements, de regroupements d'universités, de baisse de budget, de destruction du statut de l'enseignant chercheur, d'augmentation de frais d'inscription et de diplômes payants ils ferment les portes des universités aux classes laborieuses. Digne continuité de la réforme du bac construite pour permettre à une élite d'utiliser l'éducation nationale à son profit au détriment des enfants qui n'auront pas eu la chance de connaître les bons codes sociaux et de faire les bons choix...

Nous ne sommes pas un gros syndicat comme certaines corporations : cheminots, énergie, télécoms ou encore enseignants. Nous, nous représentons tous les métiers qui, au sein de l'université, permettent à celle-ci de fonctionner. Permettent à nos enfants d'étudier dans de bonnes conditions. Des métiers qui vont de la femme de ménage au chercheur. Nous sommes toute une armée de petites mains, plombier, jardinier, peintre, électricien, secrétaire administrative, cuisinier... en train de disparaître. Bradés sur l'autel du privé et d'un capital toujours plus gourmand. Toute une armée sans laquelle les bâtiments se dégradent, les conditions d'études et de travail ne sont plus supportables.

L'Université ce n'est pas uniquement les professeurs. La recherche ce n'est pas uniquement les chercheurs. C'est un tout. Un tout, qui fait que nos enfants avaient un accès à l'éducation et à la culture. Un tout qui fait partie d'un autre tout: notre société.

C'est au quotidien que nous construisons notre militantisme. Avec des moyens qui ne sont pas à la hauteur de l'enjeu, mais nous pensons pourtant que cela en vaut la chandelle... après tout, c'est pour un projet de société plus humaine que nous nous battons. Nous ne pouvons compter que sur notre temps libre. Et c'est le matin avant d'aller bosser, ou le soir une fois notre journée de travail terminée que nous faisons ce en quoi nous croyons. Prendre sur nos week-ends n'est pas pour nous faire peur. On ne s'en plaint pas, on n'obtient pas d'avancée sans donner de sa personne et de son temps.

Ces idées auxquelles nous croyons et pour lesquelles nous luttons passent par l'interpro. Car la société que nous défendons, la société que la CGT défend, c'est une société interprofessionnelle de solidarité. Pas une société corporatiste et individualiste. Pour une fac ouverte aux enfants d'ouvriers, une fac fermée aux intérêts privés!

Bien à vous,





Aujourd'hui les salariés, ceux qui touchent donc un salaire représentent 88 % de la population active occupée<sup>1</sup>. C'est dire que le salariat est bien aujourd'hui la condition largement dominante des femmes et des hommes dans la société en France. Cependant, les salariés, ne représentent pas une catégorie homogène de part la nature des emplois qu'ils occupent, de leur statut comme du montant du salaire qu'ils perçoivent.

Le salaire est souvent compris comme la somme disponible en bas de la feuille de paye et que l'on a coutume d'appeler **salaire net**. Celui-ci est directement disponible pour assurer les coûts nécessaires à la vie qu'il s'agisse de la nourriture, du logement, des vêtements, des transports et plus généralement de tout ce qui sert à entretenir la vie, la formation, les loisirs...du salarié. La feuille de paye où figurent bien d'autres rubriques qui se terminent par ce que l'on appelle le salaire brut et où figure en particulier les « cotisations sociales » ne livre donc pas spontanément la vérité sur la nature profonde du salaire. Que recouvre-t-elle en réalité ?

Le « Trésor de Langue Française »<sup>2</sup> définit le salaire de la façon suivante : « **Somme d'argent remise au salarié qui représente le prix de sa force de travail et dont le montant est fixé en tenant compte de plusieurs facteurs (valeurs des subsistances nécessaires aux travailleurs, nature du travail, qualification des travailleurs, forme**

1 Une photographie du marché du travail en 2017. INSEE Première-1694 : [www.insee.fr/fr/statistiques/3535797](http://www.insee.fr/fr/statistiques/3535797)

2 Trésor de la langue Française en ligne : [atilf.fr/tlf3.htm](http://atilf.fr/tlf3.htm)

## Qu'est ce que le salaire aujourd'hui?

**que revêt la propriété des moyens de production, etc... ».**

La définition du TLF dans sa définition pointe deux concepts importants ceux de « **prix de la force de travail** » et de « **forme que revêt la propriété des moyens de production** » qui sont des clés de voûte pour comprendre ce qu'est le salaire.

Ainsi, si de nombreux économistes et politiques ont défini le **salaire comme le prix du travail** fourni par le salarié, il a fallu toute la lucidité de K. Marx pour extirper cette notion de salaire d'une lecture par trop immédiate qui ne prend en compte ni les rapports de production, ni la nature de l'exploitation du travail dans des rapports de production capitalistes.

Dans sa brochure : « *Travail salarié et capital suivi de Salaires Prix & Profits*<sup>3</sup> » destinée à l'éducation économique des travailleurs allemands K. Marx explicite clairement toutes ces questions.

K. Marx montre tout d'abord que travail salarié et capital sont intimement liés. L'un n'existe pas sans l'autre. Si la classe capitaliste possède les moyens de production et d'échange, elle a besoin du travail salarié pour mettre en mouvement le capital, tandis que les salariés qui ne possèdent rien d'autre que leur force de travail sont obligés de la vendre aux capitalistes pour assurer leur subsistance.

Il ajoute que dans les rapports de production capitalistes, la force de travail est une marchandise comme une autre. Elle se vend et s'achète au prix du marché comme les autres marchandises. Quand le salarié vend **sa force de travail**, il la vend pour une

durée déterminée où il abandonne son libre arbitre sur la production elle-même. Cependant cette durée peut-être divisée en deux parts : **celle nécessaire au salarié pour reproduire sa force de travail, ce temps est inférieur au temps que le capitaliste a acquis en achetant la force de travail et une autre partie pendant laquelle le salarié produit une sur-valeur qui va se réaliser en profit pour le capitaliste et en nouvelle accumulation du capital. Si la force de travail est bien une marchandise comme une autre, elle a une propriété particulière celle de produire plus de valeur que n'en représente celle de son achat par le capitaliste. C'est là que se situe l'exploitation du travail salarié.**

Au cours du temps, dans l'affrontement entre les deux classes fondamentales et antagoniques que constituent le salariat et les capitalistes, les salariés ont pu par leurs luttes constituer des organisations syndicales et politiques de défense de leurs intérêts de classe : entre autre en créant les conditions de rapport de force entre le capital et le travail permettant d'obtenir un prix plus élevé dans la vente de la force de travail.

Parmi d'autres moments, cela a été le cas à la Libération où la classe ouvrière qui a joué un rôle majeur dans la libération de la France a imposé **une conception de la protection sociale basée sur le salaire socialisé**. C'est à dire une part du salaire mise en commun pour la maladie, les retraites et la famille et évidemment abondée par ce que l'on appelle improprement des cotisations salariales et patronales qui sont en fait l'expression de ce salaire socialisé. Ainsi la carte verte de sécurité sociale n'est pas qu'un objet permettant de reconnaître le sujet mais bien l'expression de cette mise en commun du salaire à

l'échelle de tous les salariés. Cela est tout aussi vrai pour les retraites et les prestations familiales.

Au départ dans la conception du salaire socialisé, les salariés en étaient les gestionnaires puisque dans les caisses de gestion, les salariés éli-saient 75 % de leurs représentants et les financements étaient basés sur la valeur produite par le travail des sala-riés.

L'État ne gérait en rien ce salaire socialisé pas plus que le patronat. En

1967, une première grande réforme a bouleversé le système avec ce que l'on a appelé le paritarisme. Ce pari-tarisme a donné de fait le pouvoir au patronat avec la complicité des syndi-cats réformistes.

Puis les mesures d'étatisation avec le vote par le parlement du budget de la sécurité sociale et de fiscalisa-tion du financement, ce sont entre autres les mesures du gouvernement Rocard avec l'introduction de la CSG, ont complètement rompu la logique du salaire socialisé et ont permis

de développer toutes les attaques depuis plusieurs décennies.

Le fond de l'affaire reste le même que celui explicité par K.Marx : le prix de vente de la force de travail, la socia-lisation du salaire qui constitue une sécurité pour les salariés pour faire face aux politiques d'individualisa-tion qui sont un outil du capital pour faire pression sur l'action collective qui seule permet de résister aux exi-gences du capital.

15 février 2020  
Michel Gruselle

# TRIBUNE LIBRE



## Les énergies renouvelables : instruments de la dérégulation de la production et de la distribution de l'énergie et du pillage des finances publiques (1)

Au nom de lutte contre le réchauffement climatique, les États se sont lancés dans la promotion et le soutien aux énergies renouvelables (EnR). Nos gouvernants semblent considérer que le principe de l'installation des éoliennes est acquis, ce qui n'est pas le cas.

### L'éolien et le solaire : des matières polluantes et non recyclables

Si le vent et le soleil ne coûtent rien, il n'en est pas même des éoliennes et des panneaux solaires. Les éoliennes comme les panneaux solaires sont tout sauf recyclables.

Concernant les éoliennes, seul le mat en acier ou béton est recyclable. Les pales en matériau composite ne le sont pas et finissent enfouies pour une part d'entre elles en Afrique ! Les 800 à 2000 tonnes de béton du socle resteront enterrées pour longtemps. La faible profondeur de leur enfouissement rend difficile toute nouvelle culture.

La nacelle renferme les aimants servant à la fabrication des rotors. Ces aimants sont composés d'alliages comprenant des terres rares comme le néodyme de fer ou le dysprosium.

Les terres rares sont indispensables aux panneaux photovoltaïques, aux voitures électriques, aux téléphones portables, aux ordinateurs. Pour une éolienne qui produit 1 MW il faut 200 kg de terres rares et pour une éolienne en mer de 10 MW, il en faut 1 tonne.

D'ici 2030, le besoin annuel en France pour les éoliennes en mer se décline en 173 tonnes/an en néodyme et 33 en dysprosium. Sous prétexte de développer une civilisation occidentale écologiquement correcte les pays occidentaux ont délocalisé la production de terres rares notamment en Chine. Les conditions d'extraction y sont extrêmement polluantes et conduisent à des problèmes de santé publique majeurs non seulement pour ceux qui travaillent dans les mines mais aussi pour les populations vivant à proximité. Visiblement c'est le cadet des soucis des défenseurs de l'environnement.

### Les EnR : un système aléatoire

Les éoliennes fonctionnent entre 14 et 90 km/h de vent. Quand elles fonctionnent la puissance électrique produite fluctue en fonction de la force du vent. Il en est de même de

la puissance fournie par les panneaux photovoltaïques qui varie suivant l'ensoleillement. Ainsi on ne peut pas compter sur les renouvelables quand le vent est faible et les périodes diurnes courtes, ce qui est typique de l'hiver, saison où les besoins en énergie sont les plus élevés. Cela contraint EDF à faire fonctionner des centrales au gaz ou fuel et à charbon pour compenser l'insuffisance de production d'électricité.

Le facteur de charge est le rapport entre l'énergie produite sur une année et celle qu'elle aurait produite si l'éolienne ou le panneau photovoltaïque avaient constamment fonctionné à la puissance maximale. Sous nos latitudes, il est de 22% pour l'éolienne et de 15% pour le panneau photovoltaïque. Ce facteur de charge diminue avec l'usure due au temps, il passe par exemple à 11% pour une éolienne après 15 ans. Le facteur de charge d'une centrale nucléaire est de 75% et reste constante.

### Plus un pays augmente sa production d'EnR plus il augmente sa production d'énergie fossile.

Pour combattre le réchauffement climatique et rentrer dans les clous

de l'écologisme, il faudrait réduire la production d'énergie nucléaire qui produit pas ou si peu de CO2 et en même temps promouvoir des énergies à la production aléatoire qui obligent à la production d'énergies fossiles qui produisent du CO2. C'est ce qu'a fait l'Allemagne. Elle n'a jamais produit autant de CO2 depuis qu'elle s'est lancée dans le renouvelable et a renoncé au nucléaire.

### La dictature verte

En France, ce sont les enquêtes publiques qui permettent aux préfets de prendre en compte l'avis populaire pour accepter ou non un projet de construction industrielle. L'ensemble du dossier est consultable par la population et des cahiers de doléances sont disponibles sur internet.

Des commissaires enquêteurs sont nommés pour encadrer la consultation. Leur formation est assurée par les promoteurs d'EnR, qui les rémunèrent à des montants tenus secrets. Force est de constater que ces « enquêteurs » occultent le plus souvent les fortes oppositions populaires à l'implantation des parcs éoliens.

Notons qu'un des méfaits fréquemment avancés est l'impact néfaste des éoliennes sur l'avifaune et que 5% des éoliennes françaises sont installées dans des zones protégées. Pour une solution écologique on peut mieux faire.

Aujourd'hui 70% des projets éoliens terrestres sont rejetés par les riverains ruraux, qui sont obligés de s'adresser à la justice pour se faire entendre. D'ailleurs, les préfets ont compris la leçon et préfèrent annuler ou refuser ce type de consultations.

Fin 2018, le ministre de l'Écologie F. de Rugy a promulgué un décret instituant une justice d'exception pour les éoliennes, privant les citoyens du droit fondamental de se défendre gratuitement en justice en première instance aux Tribunaux administratifs.

Un second décret vise à supprimer progressivement les enquêtes publiques. Quant aux implantations d'éoliennes marines, il n'y a jamais eu de première instance, le seul recours est le tribunal administratif de Nantes.

### Quand le vent et le soleil font de l'argent

Le prix de gros de l'électricité est fixé chaque jour par la bourse européenne de l'électricité (EpeX spot Stock Exchange). Elle gère les marchés de l'électricité pour le négoce au comptant (livraison et règlement instantané) en France, en Suisse et en Allemagne, Autriche, Luxembourg ; ces 3 derniers pays formant une zone de prix unique. Ce prix spot (35-45€ le MW/h) varie selon l'offre et la demande.

Mais le prix de l'électricité produite par les EnR n'est pas fixé par le prix Spot. Il est établi par la loi dans le cadre d'un tarif subventionné fixé par arrêté. Les producteurs vendent leur électricité sur le marché de gros de l'électricité et la différence entre le tarif fixé par arrêté et le prix moyen du marché constaté chaque mois est versée au producteur par EDF. Les producteurs reçoivent donc une subvention autour de 80 € le MW/h pour l'éolien terrestre et de 150 € le MW/h pour le solaire. La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est un prélèvement fiscal qui sert à dédommager EDF de la différence entre le prix Spot et le prix fixé d'achat de l'électricité subventionnée. Elle représente 15% de la facture des ménages (les entreprises en sont exonérées).

Compte tenu de l'expansion prévue des éoliennes et des panneaux solaires, la CSPE est appelée à croître. En 2016, afin de limiter son augmentation sur la facture d'électricité, elle a été élargie à la taxe des carburants, la taxe intérieure de consommation

sur les produits énergétiques (TCIPE) : une partie de la hausse de la facture d'électricité a été ainsi reportée sur le prix du carburant.

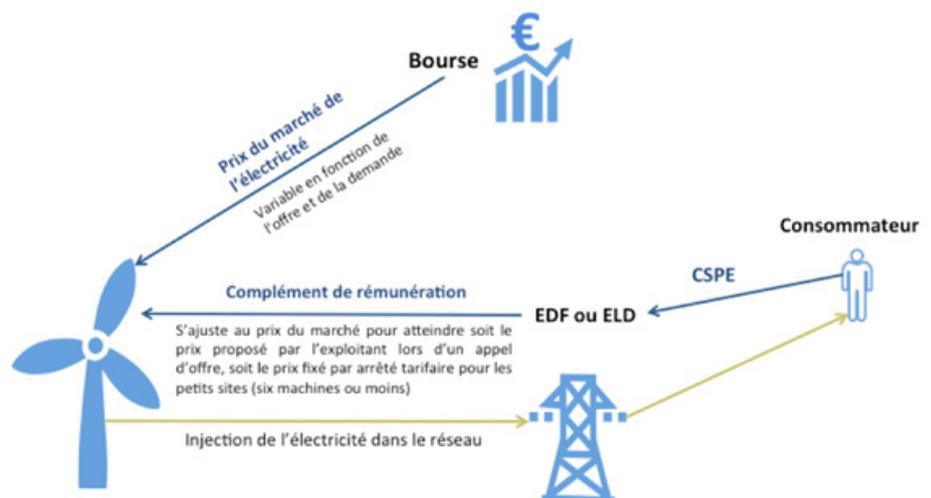
### Électricité éolienne : opacité de l'évolution des coûts

En 2017, la Commission de régulation de l'électricité (CRE) a constaté un prix moyen d'achat de l'électricité éolienne de 88,1€ / Mwh. La somme cumulée entre le prix spot et le prix subventionné a été estimée à 1,4 Mds € en 2019 au bénéfice des producteurs d'éolien terrestre. Concernant l'éolien en mer le prix de rachat initialement fixé à 220 € le MW/h est redescendu à 150 € le MW/ le raccordement au réseau national devenant à la charge de l'État soit 20 à 30 € le Mw/h. Soit un prix de rachat de 175€ le MW/h à la charge des collectivités et des ménages. Le montant de la subvention aux promoteurs éoliens offshore est estimé à 1,6Mds milliard d'euros par an pour 6 centrales.

Les producteurs d'électricité dite verte en plus de bénéficier d'un tarif d'achat fort avantageux ont la possibilité de bénéficier de « certificats verts ». Les certificats verts sont des titres financiers négociables comme n'importe quel titre sur les marchés financiers. La plus grande opacité règne sur le fonctionnement du marché de ces certificats qui semblent beaucoup plus profitable aux producteurs d'électricité qu'à l'environnement.

A suivre

Lise Caron Gilles Mercier





## Les énergies renouvelables : instruments de la dérégulation de la production et de la distribution de l'énergie et de pillage des finances publiques. (2)

Danemark et Allemagne, les plus en pointe dans la construction de l'éolien en Europe sont les pays où l'électricité est la plus chère, très largement au-dessus de la moyenne européenne. En 2016, le prix du kWh dans l'UE est de 0,205 €, en France de 0,168 €, en Allemagne et au Danemark de 0,308 €. Comme le prix d'achat de l'électricité « verte » fixé par la loi est bien au-dessus du prix du marché, ce sont les ménages qui payent la différence, mais pas les entreprises qui en sont exonérées afin de préserver leur compétitivité.

### *Le coût de l'éolien*

En cumulant le rapport de la Cour des comptes d'avril 2018 et la délibération de la Commission de régulation de l'énergie de juillet 2018, on découvre que la somme totale des subventions de l'État accordée au titre des engagements passés pour les 20 prochaines années aux EnR (éolien terrestre et photovoltaïque) représente 120 milliards d'euros, soit 5,5 milliards/an.

EDF n'étant pas en mesure de compenser entièrement le manque à gagner dû au rachat de l'électricité à un prix 2 fois supérieur à celui du marché par la CSPE payée par les ménages, c'est l'État qui s'y colle en allongeant 9 milliards.

A cela, il faut ajouter les 6 projets éoliens maritimes pour lesquels la subvention de l'État se monte à environ 30 Mds € sur 20 ans. Soit au total 150 milliards d'euros généreusement octroyés à des groupes privés.

### *Les alliances entre ONG et industriels du vent*

Les ONG jouent un rôle de plus en plus important dans la société. Elles ont un accès direct aux médias et à la presse qui relaient leurs discours et idéologies. Greenpeace assure sur son site et dans la presse la défense des EnR en reprenant les éléments de langage des promoteurs éoliens (absence de bruit, peu d'impacts sur

les oiseaux...). Greenpeace est propriétaire de centrales éoliennes via sa filiale Greenpeace Energy qui est elle-même actionnaire de Vestas société danoise leader mondial de fabrication d'éoliennes avec 17% du marché mondial. Une autre filiale de l'ONG participe à la construction de parcs photovoltaïques.

De son côté, WWF a établi un partenariat financier avec Boralex, multinationale canadienne promotrice des EnR.

Ces ONG ont donc des intérêts économiques au développement des EnR. Elles ont donc tout intérêt à attaquer le nucléaire pour en réduire sa part.

### *La corruption*

Les sommes versées au propriétaire d'un terrain varient entre 5 et 10 000 € pour l'installation d'une éolienne. Afin d'obtenir l'accord des élus municipaux, les promoteurs n'hésitent pas à leur verser des dessous de table. Ceci tombe sous le coup de la loi : prise illégale d'intérêt : Article 432-12 du Code pénal.

Le phénomène n'a rien d'exceptionnel! Le service central de la corruption (SCPC) devant l'augmentation des prises illégales d'intérêt avec un mode opératoire similaire a émis une alerte en juillet 2014 à l'attention du Premier ministre et du Ministre de la Justice « le développement de l'activité éolienne semble s'accompagner de nombreux cas de prises illégales d'intérêt impliquant des élus locaux » « les élus visés sont attirés par les revenus substantiels tirés de l'implantation d'éoliennes sur des terrains leur appartenant ».

En 2016, le SCPC fut supprimé, une Agence française anticorruption lui fut substituée. Les conseillers de feu la SCPC furent mutés appelés à d'autres fonctions sans aucune continuité. Ce qui constitua une très bonne affaire pour les promoteurs de l'éolien.

### *Alors, les EnR quelles conséquences ?*

De par leur nature aléatoire, les EnR ne peuvent assurer l'approvisionnement énergétique du pays. Elles n'existent et se développent que parce qu'elles sont subventionnées largement au-dessus du prix du marché et parce qu'EDF a l'obligation d'acheter en priorité l'électricité provenant des éoliennes et des panneaux photovoltaïques. Qui payent l'addition ? les usagers avec la taxe Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) et les contribuables !

Pourquoi passer d'un système de production et de distribution de l'électricité cohérent, régulé et géré par une entreprise d'État (EDF) à un système totalement décentralisé dépourvu de cohérence nationale ?

Pourquoi au nom de la lutte contre le CO2 réduire la part de l'énergie nucléaire qui n'en produit pas au profit d'une production aléatoire qui oblige à multiplier les centrales thermiques afin d'assurer la permanence de la production d'énergie ?

Parce que le capital a besoin en permanence de trouver de nouveaux territoires de profit. Les EnR constituent un de ces territoires.

Le coût de fabrication et d'entretien des EnR est très faible, et avec un prix d'achat de l'électricité très au dessus du prix du marché le taux de profit est considérable bien au dessus de celui dégagé avec les centrales thermiques sans parler des centrales nucléaires. D'ailleurs, EDF, Engie, Total pour les entreprises françaises investissent massivement dans les EnR.

La conséquence est le projet Hercule : celui de l'éclatement d'EDF en deux entités. L'une restant publique, regroupant le nucléaire, les centrales thermiques et hydrauliques. L'autre les EnR et le réseau de distribution qui sera ouvert au privé.

Le développement des EnR s'inscrit dans le processus global de dérégulation qui conduit à l'anarchie

économique. L'augmentation des sources de production d'électricité renouvelable intermittentes (éolien, photovoltaïque), ne fera qu'accroître les besoins de réseaux et les interconnexions, et non les diminuer. Aucune collectivité ne peut être autonome en électricité sans être reliée en réseau.

Or, comment gérer des réseaux européens interconnectés sur la base d'une production aléatoire d'électricité, ce d'autant et ceci deviendra la règle en Europe, que les entreprises

productrices d'électricité n'auront pas l'obligation d'injecter dans le réseau la totalité de leur production, pour l'utiliser comme elles l'entendent.

Autant le dire tout de suite : on ne sait pas faire ! Les énergéticiens privés européens ont déjà prévenu, en cas de période de grands froids sur l'Europe, les délestages seront inévitables. Enedis en est arrivé à la même conclusion concernant les conséquences de la fermeture pour des motifs uniquement électoraux de la centrale de Fessenheim.

### *L'indépendance énergétique*

La réduction du nucléaire et le développement concomitant des EnR accroît la dépendance énergétique au pétrole et au gaz dont les cours sont volatiles et soumis aux aléas de la conjoncture internationale. Or, la production d'énergie pose la question stratégique de l'indépendance énergétique. N'est-ce pas pour l'appropriation des ressources énergétiques et minières que les tensions internationales s'exacerbent ?

Gilles Mercier  
Lise Caron

# TRIBUNE LIBRE



## Interdisons les armes policières mutilantes !

*Une vie, un œil, un pied, une main, ... Les nombreux dégâts humains - physiques et psychologiques causés par les armes policières mutilantes en France sont inacceptables. Il faut les interdire d'urgence. Il en va du respect des personnes et de leurs droits les plus élémentaires.*

Après les banlieues, les supporters sportifs, les ZAD, la COP 21, les manifestations contre la «Loi Travail», la répression du mouvement des Gilets Jaunes a démontré une nouvelle fois, et de manière plus intense encore, le caractère mutilant et potentiellement homicide des armes policières utilisées contre la population sur ordre du gouvernement.

Parmi ces **armes policières**, on trouve les lanceurs de balles de défense (dont le LBD40), les grenades de désencerclement ("Dispositifs Manuels de Protection DMP" ou "Dispositifs Balistiques de Dispersion DBD") et les grenades assourdissantes lacrymogènes (dont la GLI-F4). Cet arsenal fourni aux forces policières françaises est sans équivalent en Europe <sup>1</sup>. La dan-

gerosité de ces armes est reconnue, certaines étant classifiées comme « armes de guerre »<sup>2</sup>, d'autres étant interdites par la Convention de Genève. En décembre 2017, le Défenseur des droits recommandait l'interdiction de l'usage du LBD en raison de sa dangerosité. En janvier 2019, il demandait sa suspension. Or, à ce jour, cette arme est toujours utilisée.



**Le résultat de cette violence d'État est catastrophique.** Les dégâts humains causés par ces armes sont incontestables : éborgnements, mutilations, traumatismes maxillaires et crâniens, décès. Ils n'ont rien de proportionné avec les actions que les forces de police prétendent vouloir arrêter. Une publication scientifique <sup>3</sup> a recensé 43 personnes gravement blessées à l'œil ces dernières années (dont 40 entre 2018 et 2019). Parmi ces victimes, 25 souffrent d'une fracture orbitale, 12 d'une fracture de la face et 2 d'entre elles de dommages au cerveau. Depuis 20 ans, il y a eu plus de 60 énucléations<sup>4</sup>. Pour le seul mouvement des Gilets Jaunes, **24 manifestant-e-s ont perdu un œil** selon le décompte du journaliste David Dufresne entre novembre 2018 et juin 2019<sup>5</sup>. A cela s'ajoutent **315 blessures à la tête, 18 à la main, dont plusieurs arrachements, 28 au dos, 75 aux membres supérieurs, 131 aux membres inférieurs, 4 aux parties génitales...** mutilations que le site « Le mur jaune » a de son côté contribué à rendre visibles<sup>6</sup>. Ces décomptes, qui restent incomplets, sont à mettre

portionné avec les actions que les forces de police prétendent vouloir arrêter. Une publication scientifique <sup>3</sup> a recensé 43 personnes gravement blessées à l'œil ces dernières années (dont 40 entre 2018 et 2019). Parmi ces victimes, 25 souffrent d'une fracture orbitale, 12 d'une fracture de la face et 2 d'entre elles de dommages au cerveau. Depuis 20 ans, il y a eu plus de 60 énucléations<sup>4</sup>. Pour le seul mouvement des Gilets Jaunes, **24 manifestant-e-s ont perdu un œil** selon le décompte du journaliste David Dufresne entre novembre 2018 et juin 2019<sup>5</sup>. A cela s'ajoutent **315 blessures à la tête, 18 à la main, dont plusieurs arrachements, 28 au dos, 75 aux membres supérieurs, 131 aux membres inférieurs, 4 aux parties génitales...** mutilations que le site « Le mur jaune » a de son côté contribué à rendre visibles<sup>6</sup>. Ces décomptes, qui restent incomplets, sont à mettre

<sup>3</sup> Lancet, 2 novembre 2019, p. 1616-1617. [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(19\)31807-0/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(19)31807-0/fulltext)

<sup>4</sup> Voir : <https://desarmons.net/index.php/2019/02/10/1999-2019-en-20-ans-letat-francais-a-renduborgne-au-moins-60-personnes/>

<sup>5</sup> Fil tweeter Allo@Place\_Beauvau de David Dufresne dans <http://www.davduf.net/al-lolplacebeauvau>

<sup>6</sup> Le Mur Jaune sur <http://lemurjaune.fr/>

<sup>1</sup> Voir par exemple le tableau comparatif réalisé par l'ACAT en 2017. <https://www.acatfrance.fr/public/tableau-comparatif-armes.pdf>



en relation avec le nombre astronomique de tirs reconnus par le Ministère de l'Intérieur au 29 août 2019 pour le seul mouvement des Gilets Jaunes : 19 071 tirs de LBD, 1 428 tirs de GLI-F4, 5 420 tirs de grenades de désencerclement<sup>7</sup>.

**Un sentiment d'impunité s'est installé.** En mars 2019, le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme a appelé l'État français à réaliser une enquête approfondie sur tous les cas signalés de recours excessif à la force lors des manifestations. En octobre 2019, l'IGPN (Inspection Générale de la Police Nationale) continuait imperturbablement à classer sans suite la quasi totalité des affaires.

Elle emploie dans ses rapports des arguments aussi surréalistes que « *l'impossibilité d'identifier le policier qui a tiré* » malgré les nombreux enregistrements vidéo facilement accessibles sur internet. Le gouvernement cautionne de fait les violences policières en niant le droit de « *parler de violences policières* », en décorant des policiers impliqués dans des blessures ou des décès, et en laissant de trop nombreux membres des forces de police agir et utiliser leurs armes sans retenue et en dehors des procédures réglementaires.

L'intimidation et la répression des opposant-e-s mais aussi des observateurs et observatrices, des secouristes bénévoles, des journalistes se multiplient. L'usage de matériel de protection a été rendu illégal. Ce matériel, pourtant indispensable face aux armes policières employées, fait l'objet de confiscations récurrentes et peut conduire leurs détenteurs et détentrices en prison.

Enfin, le traitement médiatique réservé aux victimes influence l'opinion publique au point de rendre légitime aux yeux de beaucoup la mutilation d'êtres humains. C'est ainsi qu'un syndicaliste policier, devant l'image

<sup>7</sup> Streetpress. <https://www.streetpress.com/sujet/1572862226-streetpress-documente-repressionmouvement-gilets-jaunes-justice-police>

d'un jeune manifestant dont la main vient d'être emportée par une grenade, s'est autorisé à dire « bien fait pour sa gueule » à une heure de grande écoute sur CNews.

Les quartiers populaires et les abords des stades ont été confrontés les premiers à la violence des armes mutilantes. L'utilisation systématique de l'arsenal actuel (LBD40, grenades DMP, DBD et GLI-F4) contre tout mouvement populaire ou social renforce **ce climat d'insécurité et de violences policières**, qui plus est quand il est combiné à d'autres modes d'intervention (nasses, matraquages).

**Ces armes mettent gravement en danger l'intégrité physique des personnes et touchent toute la population** : un grand nombre de manifestant-e-s, de simples passant-e-s ne participant pas aux manifestations ont été gravement blessé-e-s à la tête, des familles avec enfants ont été prises dans des nuages de gaz lacrymogènes, et une vieille dame, Zineb Redouane, a été tuée par une grenade lacrymogène, chez elle, à Marseille... Ce niveau accru de répression



et de violence dans les interventions policières se manifeste et tue jusque dans les événements festifs, comme en témoigne la mort de Steve Maia Caniço lors de la dernière Fête de la musique à Nantes.

**Ce climat de violence inacceptable est entretenu pour faire peur.** Nombreuses sont les personnes qui hésitent désormais à descendre dans la rue pour exprimer collectivement leurs opinions. C'est une limitation

de fait de nos droits, notamment celui, constitutionnel, de manifester. Et c'est un moyen pour le gouvernement d'imposer par la force des politiques contestées. Les cas recensés ne permettent plus au discours officiel de sous-évaluer ce qui, de toute évidence, est un recul des libertés publiques.

Cet état de fait est inacceptable dans un État de droit. Le niveau de violences policières dans un pays comme la France commence à servir d'alibi partout où les mouvements populaires sont réprimés, que ce soit en Catalogne, à Hong Kong, en Russie ou au Chili...

**Afin que cessent les mutilations**, il ne convient plus de discuter d'une nouvelle doctrine d'emploi de ces armes mais d'en **interdire strictement l'usage**, que ce soit lors des manifestations, dans les quartiers ou autour des stades. **Et c'est dans la loi que doit s'inscrire cette interdiction.**

La campagne que nous lançons aujourd'hui vise à obtenir cette interdiction en s'appuyant sur les initia-

tives déjà existantes et en fédérant largement les citoyen-ne-s, collectifs, associations et organisations.

*Nous vous invitons toutes et tous à rejoindre et à soutenir cette campagne « Interdisons les armes policières mutilantes ! » sur notre site web : [StopArmesMutilantes.org](http://StopArmesMutilantes.org)*

A Montpellier, le 18 novembre 2019.

Olivier Coux



## Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

### Belgique

*Comment anéantir un « méchant » syndicat ?*



Connaissez-vous le délit pénal « d'entrave méchante à la circulation » ? Cela pourrait faire sourire, surtout à cause de l'adjectif stipulant l'existence d'une entrave « gentille » de la circulation, qui ne serait pas un délit. Mais quand cette « méchanceté » se trouve dans un article du Code pénal belge, cela ne fait pas sourire du tout.

Nous lisons dans *l'Humanité* du 3 mars 2020 que 17 militants et sympathisants de la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique) de Liège, ainsi que le secrétaire générale de la FGTB wallonne, étaient convoqués au tribunal,

**accusés de ce délit « méchant » instauré par l'article 406 du Code pénal, introduit en 1960,**

qui punit de 5 à 10 ans de réclusion les coupables de l'entrave. Même si ledit article ne visait pas initialement l'action syndicale, il a été utilisé comme prétexte pour intimider le mouvement social, sans succès jusqu'à aujourd'hui, car les tribunaux n'avaient pas condamné de syndicalistes. Or en janvier 2020 la Cour de cassation a condamné le secrétaire général de la FGTB d'Anvers pour une

« entrave méchante » due à l'action syndicale dans la zone portuaire : l'article 406 a refait surface et l'arrêt de la Cour constitue désormais une jurisprudence inquiétante, « un dangereux précédent », comme le dénonce la FGTB.

**Les syndicalistes de Liège sont poursuivis pour un blocage de quelques heures sur un viaduc autoroutier, dans le cadre d'une protestation contre la politique d'austérité en octobre 2015.**

Comme le précise Thomas Lemahieu, le journaliste de *l'Humanité*, « ils ne se sont pas rendus seuls au tribunal, mais accompagnés par plus d'un millier de soutiens de la région liégeoise, de Charleroi et de Flandre ».

Si la loi ne change pas, et compte tenu de la jurisprudence, une menace sérieuse plane sur les actions revendicatives. La FGTB estime que c'est « un retour au 19e siècle » et un déni des droits fondamentaux.



Dire qu'un mois avant cette convocation au tribunal, la FGTB wallonne avait porté plainte contre la « méchante » police qui avait attaqué violemment les manifestants rassemblés le 25 janvier pour protester pacifiquement contre la constitution d'un nouveau parti d'extrême droite à Charleroi, le Parti National Européen (PNE). La FGTB assure vouloir aller au bout de sa plainte et appelle tous ceux qui veulent, y compris l'autre centrale syndicale belge, la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) à la rejoindre.

Nous sommes évidemment solidaires de nos camarades belges, non seulement parce que l'action du mouvement social en France est aussi criminalisée, mais aussi parce que, grâce à leur combat sans merci, ils ont réussi à stopper provisoirement la contre-réforme des retraites dans leur pays. Ils comptent maintenant sur notre lutte pour la faire définitivement retirer. Internationalisons le combat !

### Inde

*La « plus grande démocratie du monde » attaque une partie de ses citoyens*



#### 1. Répression violente à l'université

Le 5 janvier 2020, au sein de l'université nationale Jawaharlal Nehru (*Jawaharlal Nehru University [JNU]*) de New Delhi, les étudiants et les personnels ont manifesté leur colère.



Depuis novembre 2019, cette grande université a été à la pointe des protestations contre la nouvelle législation du gouvernement nationaliste de Narendra Modi, la *Citizenship Amendment Act*, discriminatoire pour les Indiens musulmans, ainsi que contre la révocation de l'article 370 de la Constitution indienne accordant l'autonomie au Kashmir. S'ajoutaient les protestations contre la hausse astronomique des frais de scolarité et de

résidence (+ 300%) décidée arbitrairement par l'administration de l'université.

Ces protestations se sont heurtées à un mur, c'est pourquoi l'université était en arrêt complet puisque les personnels et les étudiants avaient décidé de boycotter les cours, les examens, mais aussi les inscriptions pour le semestre d'hiver.

---

## Le Vice-Chancelier Jagadesh Kumar et l'administration de la JNU ont refusé toute négociation accusant les personnels et les étudiants de « critiquer leur établissement »,

---

ce qui contrevient aux libertés académiques et à la recommandation de l'UNESCO de 1997 sur le statut des personnels enseignants dans l'ESR : critiquer sa propre institution est un droit qu'aucune administration ne peut interdire ; prendre des décisions unilatérales et refuser la négociation n'est pas un droit de l'administration,



c'est pourquoi les personnels et les étudiants s'y sont opposés. Le 5 janvier, personnels et étudiants manifestaient pacifiquement sur le campus de la JNU, revendiquant la fin des violences à leur égard, ainsi qu'une éducation de qualité pour tous, c'est-à-dire la suppression de la hausse injuste des frais et des meilleures conditions de vie et de travail à l'université.

---

## Les manifestants ont subi une attaque de 50-60 nervis masqués portant des barres de fer et lançant des pierres et des briques.

---

On se demande comment ils ont réussi à échapper à la sécurité de

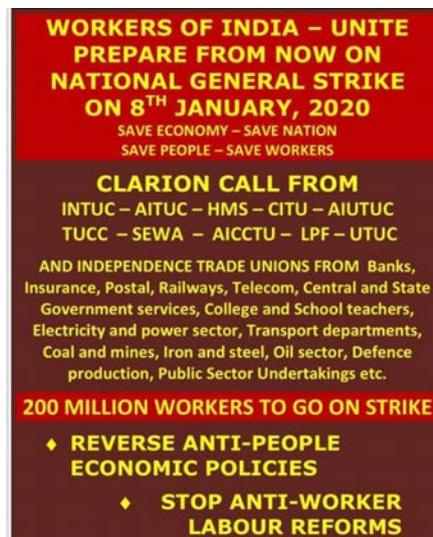
l'université... 39 manifestants ont été gravement blessés, les locaux universitaires vandalisés. Aucune réaction ou action officielle de la part de l'université.

Le syndicat australien NTEU (*National Tertiary Education Union*), notre partenaire à l'Internationale de l'éducation (IE), a envoyé une lettre de protestation au Vice-Chancelier de la JNU et de solidarité aux victimes de la répression.

Dans cette lettre, nos camarades australiens déclarent clairement que de tels faits de violence tolérés ou permis par l'administration universitaire remettent en cause la légitimité même de l'institution.

L'IE, quant à elle, a protesté auprès du gouvernement indien demandant une enquête indépendante afin que les agresseurs soient condamnés.

L'IE demande aussi la démission immédiate du Vice-Chancelier Jagadesh Kumar pour son intransigeance et son incapacité à assurer la sécurité sur le campus, mettant ainsi en danger les personnels et les étudiants.



### 2. Grève générale !

Le 8 janvier 2020, 250 millions de travailleurs indiens se sont mis en grève et ont paralysé le pays refusant la politique néolibérale du gouvernement Modi : non à la privatisation des entreprises publiques ; non au projet gouvernemental d'imposer une nouvelle législation du travail régressive ; création d'emplois car le chômage augmente de façon inquiétante ; instauration d'un système de

sécurité sociale universelle ; hausse des salaires et contrôle des prix.

La grève était lancée à l'initiative des syndicats et soutenue par les partis progressistes.

Le mouvement social en Inde se lève aussi contre la politique nationaliste de Modi, qui, à l'image de Netanyahu en Israël, veut instaurer un apartheid religieux et ne reconnaît comme citoyens que les hindous.

---

## Comme les universitaires et les étudiants, les travailleurs indiens demandent l'abolition de la Citizenship Amendment Act qui divise la population et provoque des réactions de haine :

---

molestation des réfugiés rohingyas, doublement persécutés comme étrangers et musulmans ; insécurité grandissante pour les femmes, victimes d'agressions, viols et féminicides impunis ; persécutions de journalistes ; violences contre les intouchables etc.

Narendra Modi a été élu en 2014 et réélu en 2019 grâce au système électoral (comme Trump aux États-Unis), mais aussi grâce au soutien des castes supérieures de la population et des religieux hindous.

Il n'a pas amélioré la situation du pays :

---

## l'augmentation du chômage et la vente annoncée des biens publics au privé ont mis les travailleurs en ébullition.

---

Or Modi n'est pas un phénomène isolé : Brésil, Israël, États-Unis, Hongrie, Turquie... : le nationalisme, le racisme et la xénophobie, main dans la main avec le néolibéralisme et les politiques antisociales, caractérisent les gouvernements de plusieurs pays.

À l'instar des 250 millions des grévistes du 8 janvier, de nos collègues de la JNU et de leurs étudiants, ainsi

que des étudiants de plusieurs autres universités qui protestent depuis de longs mois, les travailleurs et leurs syndicats ont le devoir de s'y opposer devenant ainsi les gardiens des droits humains dans la « plus grande démocratie du monde » et dans toutes les autres, partout dans le monde.

## Irlande

4 février 2020 : l'éducation s'est arrêtée !



C'était annoncé depuis le 19 janvier 2020 : la Teachers Union of Ireland (TUI), puissant syndicat de l'éducation avec 19.000 membres de la maternelle à l'université, allait commencer une grande campagne contre la réglementation salariale discriminatoire en vigueur en Irlande pour les personnels recrutés après le 1er janvier 2011.

Le système dit « des deux-tiers » a pour résultat une baisse de revenus pour les nouveaux entrants qui perdent près de 50.000€ lors des 10 premières années de leur carrière et près de 110.000€ sur une carrière entière par rapport à leurs prédécesseurs.



La grille salariale discriminatoire a mené à une crise de recrutement, comme il était attendu, ce qui pénalise principalement l'enseignement primaire et secondaire,



mais ne laisse pas indemnes les universités.

La TUI s'y est toujours opposée, interpellant le gouvernement, qui a « promis » d'y remédier, mais n'a rien fait. La grève du 4 février a mis la pression sur tous les partis en lice pour les élections du 8 février, car la TUI a fait de la justice salariale dans l'éducation un enjeu électoral majeur.

Le communiqué syndical suite à cette grève très réussie a annoncé qu'il n'y aurait pas de « lune de miel » pour le nouveau gouvernement et pas d'arrêt des actions avant que le système discriminatoire ne soit supprimé.

La TUI a rappelé que, dans l'ESR, une grève massive a eu lieu en février 2016, il y a exactement 4 ans : cela a mené à des négociations permettant une amélioration partielle de la grille des nouveaux entrants.

Mais l'objectif maintenant est l'abolition pure et simple du système : pourquoi les nouveaux entrants seraient-ils moins payés que les autres ?

Le 4 février se tenait à Bruxelles la session de printemps du HERSC (Higher Education and Research Standing Committee – Comité syndical permanent européen de l'ESR) : la représentante de la TUI n'y assistait pas, occupée à organiser la mobilisation de ses collègues.

Mais nous tous, syndicats de plusieurs pays européens, avons tenu à exprimer notre solidarité avec nos collègues irlandais : une photo symbolique qui montre que les luttes ne connaissent pas de frontières !

## KENYA

Comment anéantir un « méchant » syndicat ? (2)



Coupez-lui les vivres ! Voilà comment la Teachers Service Commission (TSC) du Kenya, organe gouvernemental, a décidé d'attaquer le syndicat de l'éducation publique Kenya National Union of Teachers (KNUT), fondé en 1957 et fort de ses plus de 200.000 membres. Reconnu comme une organisation syndicale représentative selon la législation kényane, il avait négocié et signé un accord collectif avec la TSC en 2017 pour 5 ans.

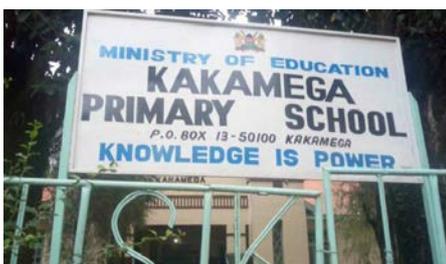
Or cette dernière ne voyait pas d'un bon œil la massification du syndicat : elle a donc décidé unilatéralement, en mai 2019, de changer les règles de représentativité et d'imposer une validation numérique de l'adhésion à la KNUT, ce qui a fait baisser le nombre de ses syndiqués. Mais comme la KNUT remplissait toujours les critères légaux de représentativité, la TSC a commencé une campagne auprès des personnels, prétendant qu'on ne pouvait pas bénéficier de l'accord collectif si on était membre de la KNUT ; la seule possibilité était de la quitter !

Une telle campagne enfreint les lois du pays, mais aussi les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Mais cela importait peu à la TSC dont l'objectif était l'anéantissement du syndicat : en septembre 2019, 86.000 syndiqués se sont vu radiés des listes de la KNUT, parmi eux des membres élus des différentes instances. En parallèle, la TSC a instauré un nouveau système de rémunération, où les adhérents de la KNUT étaient



discriminés, tandis que leurs collègues bénéficiaient d'une augmentation des salaires et des primes. Les membres de la KNUT ont été privés de promotion et de formation professionnelle. Sous-payés pendant des mois, certains d'entre eux sont aujourd'hui surendettés. Le syndicat est au bord de la faillite, puisque ses revenus provenant des cotisations de ses membres ont fondu : plus de possibilité de payer ses salariés, plus de missions pour défendre les collègues dans plusieurs régions du pays, plus de programmes de formation syndicale, même les frais de fonctionnement élémentaires ne peuvent être couverts. Comme si cela ne suffisait pas, des syndicalistes de la KNUT ont dénoncé une escalade dans les persécutions : certains d'entre eux ont subi ce qu'ils appellent « un harcèlement d'État » visant à leur faire peur et à dissuader les futurs syndiqués ; des divisions internes ont été « habilement » favorisées pour saper l'unité du syndicat et affaiblir sa capacité revendicative ; les chefs d'établissement ont été incités par la TSC de ne plus partager de plateformes ou faciliter d'aucune manière le fonctionnement du syndicat dans leur établissement.



La KNUT est affiliée à l'IE qui a averti de la situation tous ses syndicats membres le 7 février dernier, en leur demandant d'envoyer des lettres de protestation à la TSC et au ministre du travail du Kenya.

En parallèle, l'IE a engagé une procédure auprès de l'OIT. Dans ce contexte, la voix de la KNUT, même affaiblie, s'est fait puissamment entendre à propos de la bousculade survenue le 3 février à l'école primaire de Kakamega, à l'ouest du pays, qui a fait 14 morts et 40 blessés graves : « des tragédies comme celle-ci sont devenues monnaie courante dans les écoles du Kenya, à cause de la surpopulation, des infrastructures défectueuses et du manque de personnel », dénonce le syndicat, pointant que dans plusieurs écoles les bâtiments ne répondent pas aux normes de sécurité fixées par la loi en 2007, ni ne sont régulièrement inspectés. Le ministère de l'éducation est sommé d'assumer ses responsabilités. Est-ce parce que la KNUT ne se résigne pas que les autorités s'acharnent contre elle ?



Royaume-Uni

#UCUstrikesback!



Cela faisait des décennies qu'ils n'avaient pas fait grève, mais maintenant ils y ont pris goût et rien ne les arrête : nos collègues britanniques, avec leur syndicat UCU (*University College Union*), partenaire du SNTRS au HERSC et à l'IE, rallument la flamme qui n'avait jamais vraiment été éteinte depuis leur dernière grève massive et victorieuse d'il y a trois ans. Ils avaient réussi alors à préserver leur système de retraite, obligeant les employeurs (les

universités britanniques) à retirer la réforme néfaste prévue. Leur grève hivernale était festive, colorée, souriante, mais fermement revendicative et largement soutenue par toutes les catégories de personnel universitaire, par les étudiants et leurs familles, et par la communauté, car leurs piquets partageaient boissons chaudes et repas collectifs avec les quartiers où ils étaient implantés.



Le BRS avait fait état de cette mobilisation, le SNTRS avait envoyé un message de soutien.

À la session de printemps du HERSC à Bruxelles les 4 et 5 février, UCU nous avait prévenus : « nous allons bientôt nous remettre en grève » ! C'est chose faite depuis le 14 février. Malgré la difficulté imposée par la loi qui oblige un vote de 50% des adhérents de chaque section du syndicat pour commencer une action massive et durable (joliment appelée en anglais *industrial action*), le syndicat a réussi :

les personnels des universités britanniques sont en grève massive depuis le 20 février.

Leurs revendications : augmentation des salaires et égalité salariale, conditions de travail dignes, sauvegarde du système des retraites. L'action se culmine dans la semaine du 9 au 13 mars, mais UCU prévoit déjà une nouvelle consultation de ses membres pour poursuivre jusqu'à la fin de l'année académique, si les employeurs ne donnent pas satisfaction.

## 74 universités sont affectées par la grève.

Les collègues interpellent chaque direction d'université et publient sa réponse sur les réseaux sociaux. Pour l'instant, peu de réponses positives : la majorité des dirigeants « ne se prononcent pas », ce qui signifie qu'ils n'envisagent pas encore des négociations.

La section SNTRS de Jussieu a envoyé un message de solidarité au syndicat UCU de Liverpool, qui a répondu avec une vidéo chaleureuse qu'on peut voir sur notre site internet.

Le vendredi 6 mars, la secrétaire générale de UCU, Jo Grady, donne les dernières nouvelles des négociations qui se poursuivent et sur lesquelles la mobilisation des grévistes a sensiblement pesé :

## les employeurs ont senti la pression de la grève,



et ont été aussi contraints à des concessions suite aux documents que UCU a fait fuiter dans la presse concernant la précarité dans les 24 universités britanniques les plus prestigieuses qui forment le *Russell Group*. Ces documents sont accablants pour ces établissements, qui emploient beaucoup plus de précaires (y compris... des « contrats zéro heure ») que les autres.

Les documents confirment les dégâts pour la santé mentale et physique des personnels précaires, et les mauvaises conditions d'apprentissage pour les étudiants. Cependant, le *Russell Group* a communiqué sur sa réputation ternie par les révélations. Interpellés par UCU, les négociateurs des employeurs ont enfin accepté de

faire de nouvelles propositions sur trois des quatre chapitres revendicatifs des *#FourFights* menés par le syndicat : sécurité d'emploi, charge de travail et égalité de paiement. Le quatrième, l'augmentation des salaires, n'est pas encore satisfaisant : UCU demandait 5,2% « ce qui est encore loin de compenser les pertes subies pendant une décennie » ; les employeurs en sont encore à 3%...

## Négociations et grèves se mènent en parallèle, avec la même vigueur et le même courage.

« Ce qui a vraiment pensé, c'est la force que vous avez marquée en vous abstenant de travailler » ; « il est évident que les employeurs sont revenus à la table des négociations suite à votre formidable action de grève » ; « rejoignez les piquets de grève et les manifestations » : voilà ce qu'on lit sur le site de UCU.

Et sur les réseaux sociaux, on s'en donne à cœur joie : outre les rassemblements colorés et rieurs sous les parapluies (mais en Écosse le soleil est revenu en fin de semaine : c'est bon signe), les collègues ont beaucoup d'humour et n'hésitent pas à enrôler même leurs animaux domestiques. Le hashtag *#CatsAgainstCasualisation* fait un tabac !

## Piquet de grève féministe ill. feminist picket

La journée internationale des droits des femmes du 8 mars acquiert une signification particulière pour les collègues grévistes cette année. Voilà pourquoi les personnels et les étudiants en lutte du Kings College de Londres ont décidé d'organiser un « piquet féministe » le lundi 9 mars et d'appeler à rejoindre, à partir de 13



heures, la marche organisée par UCU pour la journée internationale des droits des femmes. Le texte annonçant l'événement souligne que « les personnels font grève pour leurs retraites, mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg » et d'énumérer

## toutes les discriminations qui frappent les femmes et les personnes de couleur dans le monde académique.

La « culture du viol » est toujours présente sur les campus, puisque les institutions universitaires n'ont pas été capables de l'éradiquer. Quant au personnel de ménage, des cantines, de sécurité, en majorité des femmes ou des personnes de couleur, « les universités font d'énormes profits en refusant de verser des salaires qui leur permettent de vivre décemment », concluent les collègues.

## « Nous avons besoin d'une participation massive des féministes pour transformer l'université ; nous ne resterons pas silencieux et complices devant ce système d'exploitation ».

Voilà comment, en dépit du Brexit, au-dessus de la Manche, Britanniques et Français se donnent la main dans les luttes sociales, les luttes féministes, les luttes « pour l'honneur des travailleurs et pour un monde meilleur », comme le dit si bien la chanson entonnée dans nos manifestations depuis décembre 2019.



Dina Bacalexi